



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

**Bundesamt für Raumentwicklung ARE**  
**Office fédéral du développement territorial ARE**  
**Ufficio federale dello sviluppo territoriale ARE**  
**Uffizi federal da svilup dal territori ARE**



**Aspects sociaux  
du développement durable**  
Bases pour l'évaluation  
de la durabilité des projets

## **Impressum**

---

### **Editeur**

Office fédéral du développement territorial ARE

### **Auteurs**

Evelyn Lobsiger-Kägi, Erich Renner, Markus Kunz, Jonas Fricker,  
Haute école zurichoise des sciences appliquées (ZHAW),  
Ecole d'ingénieurs, Winterthour – En collaboration avec le Prof.  
Christian Suter, Institut de sociologie, Université de Neuchâtel

### **Pilotage du projet**

Anne Du Pasquier, ARE (direction du projet)  
Peter Knoepfel, idheap  
Marc Münster, sanu future learning sa

### **Groupe de travail « Aspects sociaux » (sous-groupe du groupe national d'échange d'expériences sur l'évaluation de la durabilité [EDD])**

Beat Amsler, *commune de Köniz* – Elodie Antony, *Fondation suisse du service social international (SSI)* – Frédéric Barman, *ARE* – Marius Christen, *Agenda 21, canton de SO* – Peter Gautschi, *canton de BS* – Gaël Gillibert, *canton de VD* – Carmen Günther, *ville de Winterthour* – Catherine Heinzer, *canton de BS* – René Longet, *conseiller en développement durable* – Géraldine Luisier Rurangirwa, *Office fédéral des assurances sociales (OFAS)* – Gaëtan Morel, *ville de Genève* – Régis Niederoest, *Association écoquartier* – Irene Roth, *canton de BE* – Lavinia Sommaruga Bodeo, *Alliance Sud, canton du TI* – Nicole Wirz Schneider, *canton de BS* – avec la collaboration de Stefanie Pfändler, *ARE*

### **Graphisme**

Notter + Vigne

### **Photographie de couverture**

Joël Tettamanti

### **Traduction**

Stéphane Cuennet

### **Relecture**

Camille Rol et Damien Regenass, equiterre

### **Citation**

Office fédéral du développement territorial ARE, 2014  
Aspects sociaux du développement durable.  
*Bases pour l'évaluation de la durabilité des projets*

### **Production**

Communication ARE, Ruedi Menzi

### **Commande**

[www.publicationsfederales.admin.ch](http://www.publicationsfederales.admin.ch)  
No d'art. 812.055.f

### **Version électronique téléchargeable**

[www.are.admin.ch/eddlocal](http://www.are.admin.ch/eddlocal)  
Aussi disponible en allemand  
06.14/500/Imprimé sur papier FSC

**Aspects sociaux  
du développement durable**  
Bases pour l'évaluation  
de la durabilité des projets



## Avant-propos

Depuis une quinzaine d'années, de nombreux cantons et communes pratiquent des évaluations de la durabilité (EDD), afin de vérifier si leurs activités, programmes et stratégies répondent bien aux critères du développement durable. Un éventail d'instruments a été développé pour faciliter l'analyse des projets et servir ainsi d'aide à la décision. Au cours du temps, la pratique des EDD s'est perfectionnée et professionnalisée, en poursuivant également l'objectif de mieux l'ancrer institutionnellement.

Afin de soutenir les collectivités publiques dans cette approche, un groupe de travail, formé principalement de représentants de cantons et de villes, a été institué par l'ARE en 2005. Grâce à lui, les procédures et les données techniques ont été affinées. Puis, il s'est mué en groupe d'échange d'expérience, permettant de préciser, toujours à partir de cas concrets, divers aspects comme la communication des résultats de l'évaluation, le cadre spatial et temporel ou la définition du référentiel. Les réussites et les difficultés ont ainsi pu être discutées et des propositions d'amélioration formulées.

Sur la base de ces expériences, il s'est avéré que les critères sociaux n'étaient pas assez consolidés. Dans ce cadre, l'ARE a donc entrepris un approfondissement sérieux des aspects sociaux du développement durable. Un groupe de travail spécifique a été mis sur pied et accompagné par des utilisateurs et des experts, notamment du domaine social. L'objectif était d'obtenir un set de critères vérifiés, argumentés et approuvés par les acteurs sociaux. Il a fallu tout d'abord réunir les différents critères sociaux existants, de la Stratégie fédérale pour le développement durable à ceux de divers outils, en passant par les indicateurs MONET et le Cercle Indicateurs, puis vérifier s'il y avait des lacunes, effectuer un tri pour éviter les doublons et, enfin, ne retenir que les plus pertinents et représentatifs.

Pour ce faire, la base théorique de l'approche par le capital social et le capital humain a été utilisée et combinée à la pratique. Les résultats figurent dans le présent document: sept ressources et quatorze composantes de ressources ont ainsi été définies, et la gouvernance a été traitée de manière indépendante. Ces données constituent la première étape d'une tentative de validation des critères sociaux, toujours sans perdre de vue la pratique des évaluations de la durabilité de projets. Elles constituent néanmoins une base pour une utilisation plus large, que ce soit comme point de départ de réflexion au niveau fédéral, pour la conceptualisation de politiques publiques ou comme références générales de la dimension sociale. Il ne s'agit pas d'un état figé mais d'un processus dynamique appelé à évoluer et à être perfectionné. Des questions sont encore ouvertes, notamment en ce qui concerne la gouvernance. Il reste à diffuser ces données et à les faire vivre.

Le présent document s'adresse aux spécialistes et utilisateurs des EDD, aux responsables du développement durable et à toute personne s'intéressant à la concrétisation des aspects sociaux du développement durable. Dans une étape ultérieure, les aspects économiques devront à leur tour passer sous la loupe pour être mis sur un pied d'égalité avec les aspects environnementaux et sociaux, et que, ainsi, les EDD s'appuient sur une base scientifique éprouvée.

Anne DuPasquier

Cheffe suppléante, section Développement durable  
Office fédéral du développement durable ARE



## Table des matières

1. Introduction	9
2. But, structure et utilisation du document	10
3. Bases générales et notions	13
4. Procédure et méthode	17
5. Ressources et composantes de ressources	18
Ressource 1: institutions	19
Ressource 2: culture	22
Ressource 3: cohésion sociale	25
Ressource 4: population	30
Ressource 5: formation	31
Ressource 6: travail	33
Ressource 7: santé	35
6. Critères pour la gouvernance de projet	40
7. Perspectives	42
8. Bibliographie	43
 Annexes	 48





En Suisse, différents instruments sont utilisés de plus en plus fréquemment pour évaluer la durabilité des projets, dans les communes et les cantons (Office fédéral du développement territorial, 2012). En règle générale, l'appréciation des critères écologiques suit une démarche éprouvée, alors que les critères économiques et sociaux nécessitent encore une consolidation. A la fin 2011, l'Office fédéral du développement territorial (ARE) a institué le groupe de travail «Aspects sociaux», dans le cadre du groupe national d'échange d'expériences concernant l'évaluation de la durabilité (EDD) des projets au plan local. Ce groupe, qui a bénéficié d'un accompagnement scientifique, a ainsi approfondi la dimension sociale du développement durable. Les résultats font l'objet du présent document.

## 2. But, structure et utilisation du document

Le présent rapport fournit des données de base, consolidées à la fois sur le plan scientifique et normatif, qui ont pour but d'améliorer l'évaluation des aspects sociaux de la durabilité des projets. Une liste de critères de gouvernance particulièrement importants pour mener à bien des projets dans le respect du développement durable est également proposée. Le catalogue des domaines d'évaluation ainsi que la liste de contrôle vont servir de fondement scientifique à l'élaboration et à l'amélioration d'instruments d'évaluation. De manière plus large, ils pourront également être utilisés pour la définition de stratégies et de processus liés au développement durable.

Ce rapport doit être compris comme une étape vers la consolidation et la concrétisation de la dimension sociale du développement durable. Néanmoins, d'autres travaux et recherches seront encore nécessaires pour parvenir à évaluer les aspects sociaux de manière aussi concrète et pragmatique que les aspects environnementaux.

### Public cible

Le rapport s'adresse aux experts du développement durable, aux scientifiques et aux spécialistes du domaine social, notamment dans les communes, les cantons et à la Confédération, ainsi que dans les entreprises. Il est tout particulièrement destiné aux professionnels qui élaborent ou perfectionnent les outils pratiques d'évaluation de la durabilité.

### Bases

Les travaux qui ont présidé à l'élaboration du document se fondent sur les principes suivants :

- Le modèle du stock de capital décrit par la Banque mondiale (Banque mondiale, 1997)<sup>1</sup>, avec ses quatre capitaux, sert de fil rouge. Il fait office de base pour la réflexion, mais ne sera pas détaillé plus à fond dans le présent document.
- La dimension « société » est décrite sous la forme de ressources<sup>2</sup> du capital humain et du capital social sur lesquels la présente étude s'est concentrée. Bien que le capital naturel et le capital manufacturé exercent évidemment une grande influence sur les ressources du capital humain ou social (par exemple *les espaces et équipements publics* du capital manufacturé), ils n'ont, ici, pas été abordés spécifiquement. Par contre, au niveau des indicateurs, ils peuvent apparaître de manière indirecte : par exemple, *le degré d'aménagement des infrastructures adaptées aux personnes handicapées* constitue un indicateur pour les ressources *Egalité des chances* et *Soutien social*. Il faut, cependant, rappeler que l'évaluation des ressources du capital social et humain ne peut se faire que dans le cadre d'un instrument qui prend en compte également le capital naturel et le capital manufacturé.
- Le modèle de la Banque mondiale distingue le capital humain (niveau individuel) du capital social (niveau collectif). Dans le présent rapport, cependant, les ressources ne sont plus attribuées spécifiquement à l'un ou à l'autre capital, puisque nombre d'entre elles présentent à la fois des composantes individuelles et des composantes collectives. Dans les textes d'explication concernant les domaines d'évaluation, une mention est tout de même faite pour indiquer le lien d'origine avec le modèle du stock de capital.
- La gouvernance de projet, ayant pour objet le pilotage des projets, est souvent considérée comme une ressource du capital social (institutions). Ici, elle sera traitée séparément, dans le chapitre 6 « Critères pour la gouvernance de projet ». En effet, elle ne sert pas seulement à gérer le capital social, mais est aussi nécessaire à la gestion des ressources du capital naturel et du capital manufacturé, ce qui lui donne clairement une valeur transversale, d'ordre plus général. L'évaluation de la durabilité (EDD) – qui consiste en une analyse des effets<sup>3</sup> – doit mettre en évidence les conséquences d'un projet sur les ressources des capitaux manufacturé, naturel, social et humain. La gouvernance, quant à elle, s'occupe du

processus qui permet d'analyser ces conséquences, de réguler les effets qu'un projet exerce ou exercera sur les ressources utilisées et de gérer les conflits actuels et futurs.

### Structure du rapport

Le chapitre 3 explique les bases du modèle du stock de capital pour le développement durable. Le chapitre 4 présente la méthode appliquée pour la définition des domaines d'évaluation pour la dimension « société », ainsi que les critères de la gouvernance de projet. Dans le chapitre 5, ce sont les ressources, les composantes de ressources et les domaines d'évaluation du capital humain et social qui sont décrits, avec une argumentation juridique et scientifique. Un résumé est fourni, en annexe, sous forme de tableau. Le chapitre 6 présente, quant à lui, les critères d'évaluation de la gouvernance de projet (voir aussi annexe 2).

### Limites de l'étude

Les questions de procédure pour mener à bien une EDD ne sont pas traitées ici<sup>4</sup>. Toutefois, les critères relatifs à la gouvernance et listés au chapitre 6 aideront à une bonne gestion de projet et à l'atteinte des objectifs de l'EDD.

### Utilisation du rapport

Le présent rapport constitue un document de référence. Cependant, il ne peut être utilisé comme seule base pour l'EDD de projets, de plans ou de stratégies et doit nécessairement être complété par d'autres éléments, notamment :

- des indicateurs (le présent travail se concentre sur le niveau des ressources et des composantes de ressources. Les indicateurs ne sont mentionnés qu'à titre d'exemples);
- des outils (tableaux, logiciels, listes de contrôle, etc.);
- la définition des limites du système et, en particulier, des possibilités d'analyse à différentes échelles en fonction des divers objets de l'EDD ;
- des précisions sur la saisie et l'analyse des données;
- la détermination des phases pouvant être évaluées, en tant que valeurs de référence;
- la description de la procédure de réalisation de l'EDD.

Les données figurant dans ce document ne concernent que le capital humain et le capital social, composants d'un système plus vaste (*stock de capital*) englobant aussi les capitaux naturel et manufacturé. Un instrument d'évaluation de la durabilité ne saurait donc se limiter aux seules ressources et composantes de ressources sociales.

Pour élaborer ou réviser un instrument, il faut tout d'abord se pencher sur les aspects suivants : limites du système ; tailles et types de projets ; disponibilité des données

1 Voir aussi Ekins, P. (1992) et Ekins, P. et al. (2008). Outre le modèle du stock de capital, il existe beaucoup d'autres fondements théoriques du développement durable que nous ne mentionnons pas explicitement, dans le présent rapport. Ce dernier met l'accent sur l'élaboration des connaissances nécessaires à la mise en place d'instruments d'évaluation, et non sur les théories normatives ayant pour thème la durabilité. C'est la raison pour laquelle le modèle du stock de capital a été considéré, ici, comme une approche appropriée.

2 En ce qui concerne la notion de ressources, voir le chapitre 3 « Bases générales et notions ».

3 Définition de l'analyse des effets selon Office fédéral du développement territorial ARE (2007) : « Analyse des effets : le résultat est une liste des effets positifs et négatifs du projet ; sur cette base, des propositions peuvent être faites pour corriger les faiblesses et renforcer les avantages du projet, sous l'angle du développement durable. »

4 Il existe déjà diverses publications de l'ARE à ce sujet, par exemple ARE (2007).

dans l'entité concernée (canton, commune, région, quartier, etc.). Sur cette base, il est ensuite possible d'élaborer un jeu d'indicateurs spécifiques pour l'analyse des effets et la gouvernance de projet, puis de les intégrer dans l'instrument retenu. De plus, il convient d'organiser la procédure pour réaliser l'EDD (acteurs, ressources humaines et financières, règles du jeu). Il est, en particulier, nécessaire de clarifier dans quelle mesure la procédure appliquée aux dimensions écologique (capital naturel) et économique (capital manufacturé) peut être transposée au niveau « société » (capital humain et social)<sup>5</sup>. Dans ce sens, les critères de gouvernance de projet énumérés au chapitre 6 peuvent fournir quelques pistes, notamment en ce qui concerne la participation ou la prise de décisions portant sur les processus et les échelles d'appréciation.

5 Par exemple, voir Drilling (2012).

Comme énoncé au chapitre 2, la base conceptuelle utilisée pour approfondir les aspects sociaux est le modèle du stock de capital de la Banque mondiale<sup>6</sup>. Composé de quatre capitaux (naturel, humain, social et manufacturé), le stock de capital y est essentiellement vu comme une quantité de ressources définie dans l'espace et dans le temps. Sa pérennité et son renouvellement sont importants pour que le développement soit durable. En mettant l'accent sur les capitaux dans lesquels on peut investir et qui présentent un intérêt pour les évolutions futures (« assets » interprétés comme des valeurs patrimoniales de l'ensemble de la société), on tient compte du fait que le développement durable exige de réfléchir à long terme, dans une perspective intergénérationnelle et de gérer les ressources en conséquence<sup>7</sup>. Ce concept permet aussi de répondre à une question cruciale pour la durabilité : comment utiliser ou comment répartir ces ressources ?

Afin de pouvoir mieux prendre en compte les principes du développement durable, les capitaux sont caractérisés par différentes ressources. Ainsi, le modèle présenté ici va au-delà du modèle du stock de capital élaboré par la Banque mondiale (Knoepfel et al., 2011). Chaque ressource (voir tableau 1) a la capacité de mettre à disposition des biens et/ou des services importants pour la collectivité. Le prélèvement de ces biens et services est piloté par des règles politico-administratives ou par des marchés.

Il est, ainsi, possible d'étudier les conditions sous lesquelles les capitaux se modifient. En s'aidant d'échelles d'appréciation largement acceptées dans la société, il devrait même être possible de fixer des réserves minimales de ressources ou des valeurs limites pour la réduction autorisée de ces ressources. En cas de concurrence entre les différents prélèvements (de nature homogène ou hétérogène) effectués dans une ressource, il est aussi possible de les réguler. Ainsi, comme pour les ressources naturelles, on peut créer des règles institutionnelles permettant de réguler la consommation par les utilisateurs, de manière à assurer une gestion durable de toutes les ressources. Par ailleurs, l'avantage du modèle des quatre capitaux est que, théoriquement, les divers capitaux et ressources ne se chevauchent pas l'un l'autre, contrairement à ce qui se passe avec le modèle à trois dimensions (économie, écologie, société). Le modèle retenu postule, enfin, que la capacité de chaque ressource d'un capital de se renouveler elle-même doit être préservée.

Le modèle des quatre capitaux n'est pas aussi bien établi que celui des trois dimensions. En Suisse, il a toutefois déjà été mentionné dans la première Stratégie du développement durable. En Europe également, cette approche a été appliquée. L'Union européenne l'a utilisée comme fondement de son projet de développement régional « Sustainable Regional Development Tools – SDR Tools » (Ekins et al., 2008, et GHK, 2002) et pour l'analyse des effets de ses fonds structurels. La Norvège utilise aussi l'approche des capitaux pour son modèle de développement durable (Moe, 2007). Quant à l'OCDE, elle reconnaît également l'importance du capital humain et social pour la création de bien-être (OCDE, 2001) et utilise notamment le concept des quatre capitaux pour les rapports sur la qualité de vie dans divers pays (OCDE, 2013). Enfin, la Banque mondiale, en se référant à Serageldin et Steer (1994), a choisi un modèle du stock de capital incluant le capital manufacturé, le capital naturel et le capital humain, ce dernier comprenant notamment le capital social (Banque mondiale, 1997).

Les quatre capitaux et les principales notions utilisées dans le présent rapport sont commentés brièvement ci-après. Les descriptions, fondées sur les sources bibliographiques de la Confédération et sur d'autres publications scientifiques (dont Ekins et al.

6 « Sustainable development is a process of managing a portfolio of assets to preserve and enhance the opportunities people face » (Banque mondiale, 1997).

7 Pour des réflexions approfondies sur la concrétisation du concept de développement durable à l'aide de l'approche du stock de capital, voir CEE-ONU (2009).

(2008) pour les quatre capitaux), ont été adaptées au contexte suisse, par le groupe de travail « Aspects sociaux » et les auteurs.

### Les quatre capitaux

Le **capital social** recouvre les contacts sociaux, les relations humaines, les liens et réseaux créés entre les individus et les groupes (Bourdieu, 1983 ; Putnam, 2000), ainsi que les *institutions*<sup>8</sup> au sens de normes, de valeurs et d'ensembles de règles (Coleman, 1988). Il inclut aussi les conventions – souvent informelles –, comme le fait de créer des compensations entre les générations (contrat intergénérationnel), de prendre en charge les malades aux frais de la collectivité (système de santé publique) ou de défendre et protéger un territoire (défense nationale et police). Le capital social comprend, d'un point de vue qualitatif, les notions de confiance, de réciprocité et d'esprit de coopération. Pour l'individu, ces caractéristiques ont diverses conséquences positives, telles que la santé physique et psychique, le bien-être, la reconnaissance, le sentiment de sécurité, sans oublier certains avantages économiques (Putnam, 2000). Le capital social aide la société à renforcer la prospérité économique, les formes de vie démocratiques, l'engagement citoyen et l'intégration des divers groupes d'habitants. Au plan économique, il abaisse les coûts de transaction des activités grâce aux normes formelles et informelles qu'il comprend (Lin, 1999). Le capital social occupe une place particulière parmi les quatre capitaux : par l'intermédiaire du consensus sur les valeurs et les normes, il détermine, en effet, comment la société utilise les ressources des autres capitaux. En effet, les valeurs et les normes influencent la manière dont les ressources sont utilisées, développées ou distribuées. Celles-ci sont souvent considérées comme faisant partie de la gouvernance du projet (Knoepfel, 2013) ; l'évaluation de cette gouvernance se limite toutefois aux processus de prise de décision, alors que l'évaluation de l'état et de l'évolution du capital social se réfère toujours aux variations pertinentes pour une unité sociale bien définie spatialement.

Le **capital humain** correspond au potentiel dont une personne dispose pour favoriser son bien-être, prendre part à la vie sociale et s'intégrer à l'économie (CEE-ONU, 2009). Il recouvre ainsi la santé physique et psychique, la motivation, les compétences sociales, les capacités et les savoir-faire, ainsi que les connaissances d'une personne (Birri, 2011). Le capital humain peut revêtir différentes formes : le capital humain *général*, qui n'est pas lié à un contexte précis (par exemple la capacité d'apprendre, de maîtriser plusieurs langues ou de diriger d'autres personnes) ; le capital humain *spécifique* d'une organisation ou d'une entreprise, qui désigne les capacités, savoir-faire et connaissances qui ne sont utiles que dans ce cadre (tels que logiciels, machines ou structures organisationnelles).

Par **capital naturel**, on désigne les ressources naturelles, leur existence ainsi que les services qu'elles procurent (OCDE, sans mention d'année). Le capital naturel se présente, par exemple, sous la forme de la diversité des espèces ou de matières premières (bois, eau, pétrole brut, etc.) entrant dans le processus de production. Les processus naturels fournissent aussi des services, tels que la production d'oxygène, la dégradation des polluants ou la protection contre le rayonnement UV. Ainsi, le capital naturel parvient aux consommateurs indirectement, par l'intermédiaire des processus de transformation et de mise sur le marché, mais produit également de l'utilité directe grâce aux services qu'il fournit. La valeur émotionnelle que recèle la contemplation d'un beau paysage naturel constitue une autre composante de ce capital.

Le **capital manufacturé** correspond au capital créé par l'être humain. Il s'agit de moyens de production, tels que machines, bâtiments et infrastructures, organisations ou formes d'organisation, sans oublier les produits finis sous forme de biens ou de services (CEE-ONU, 2009). Le capital manufacturé est mis à disposition par les entreprises, les ménages, les organisations à but non lucratif et les collectivités publiques. Il fournit des moyens de production utilisés dans des processus qui ne les consomment pas (abstraction faite de l'effet d'usure) ; en revanche, les biens intermédiaires (tuyaux d'acier, p.ex.) peuvent être considérés comme du capital manufacturé provisoire.

Les moyens financiers font également partie du capital manufacturé, bien qu'ils ne constituent qu'une possibilité d'obtenir des morceaux de ce capital<sup>9</sup>.

Le tableau 1 présente une proposition de ressources pour les quatre capitaux. Celle-ci a servi de point de départ pour la présente étude.

Capital naturel		Capital manufacturé	
1	Air ambiant et atmosphère (climat*)	1	Infrastructures (transport / énergie, eaux, déchets, télécommunication)
2	Nature vivante (faune, flore)	2	Finances publiques (capacité d'autofinancement des collectivités publiques)
3	Eau	3	Capital productif / économie privée (taux de réinvestissement etc.)
4	Sol (y c. matières solides et déchets)	4	Stock de logements collectifs (état et taux de réinvestissement)
5	Energie*	5	Stock du savoir documenté
6	Paysage*		* Ressources secondaires
Capital humain (individuel)		Capital social (collectif)	
1	Santé (physique et mentale)	1	Equité d'accès aux biens et services des ressources d'une société
2	Nombre de personnes physiques (taux de naissance et de mortalité etc.)	2	Ressources culturelles
3	Emploi	3	Fonctionnement institutionnel
4	Formation, connaissances et compétences	4	Réseaux professionnels
		5	Tissus sociaux

**Tableau 1**  
Ressources des quatre capitaux  
(source: Knoepfel, 2011)

### Notions de base

- **Stock de capital:** Le stock de capital correspond à l'ensemble des capitaux et ressources accessibles à une société (en une région ou un lieu donné).
- **Capitaux:** Les quatre capitaux correspondent à des grandeurs analytiques et ne sont pas toujours des entités réelles.

- 8 Par *institution* (du latin *institutio*, « aménagement, éducation, instruction »), on désigne un système de règles comprenant des droits et des obligations d'agir d'une certaine manière, ainsi que l'application de certaines normes. Cet ensemble régit le comportement et les actions d'individus, de groupes ou de communautés, de telle sorte que leurs actes deviennent prévisibles ou du moins anticipables pour les autres participants impliqués (définition inspirée de Hillmann, 2007). Les caractéristiques principales des institutions sont *l'extériorité* (elles sont perçues comme une réalité externe par les individus et existent indépendamment de ceux-ci, souvent avant même leur naissance), le caractère *contraignant* (elles forcent l'individu à un comportement donné), *l'autorité morale* (elles définissent si un comportement donné est bon ou mauvais) et *l'historicité* ou capacité d'évoluer dans le temps (voir Berger et Berger, 1978, p. 55ss). Voir aussi la description de la ressource 1 : *institutions* au chapitre 5.
- 9 Pour que le capital financier puisse remplir cette fonction, il doit bénéficier du soutien du capital social « confiance ». Cette dimension est nécessaire pour que les propriétaires de moyens financiers aient l'assurance que l'argent sera accepté par le vendeur comme contrepartie pour l'utilisation de capital humain (travail, connaissances, capacités, savoir-faire) ou pour l'acquisition de capital naturel (eau, forêt, etc.) ou manufacturé (biens, services).

- **Ressources :** Les ressources sont les parties constituantes des quatre capitaux. Elles produisent différents biens et services (Gerber et al., 2009) et sont utilisées, de manière plus générale, pour satisfaire les besoins et créer du bien-être (Brunner et al., 2010). La disponibilité des ressources dépend de l'importance des réserves existantes et du taux de renouvellement. Ces deux facteurs peuvent être influencés par la technologie et les institutions (Gerber et al., 2009). Notons que les réserves de ressources ne diminuent pas toujours lorsque l'on utilise ces dernières. L'approche fondée sur les ressources a l'avantage de permettre d'examiner les conditions dans lesquelles chaque ressource se renouvelle, ce qui constitue, par définition, une condition indispensable pour leur exploitation durable (ARE, 2012b).
- **Composantes de ressources :** Les composantes de ressources constituent un niveau de concrétisation supplémentaire pour les ressources dont dispose une société. En quelque sorte, il s'agit de services qu'une ressource fournit à la société.
- **Principes :** Les principes (appelés « postulats » par le passé, voir MONET) se fondent sur les valeurs et les buts essentiels de la société, en particulier sur ceux énoncés dans la Constitution fédérale. Ils représentent des points de départ nous permettant d'apprécier et d'évaluer l'évolution d'une composante de ressource ou d'un indicateur.
- **Domaines d'évaluation :** Il s'agit d'éléments d'appréciation permettant de déterminer si une composante de ressource remplit ou non une condition donnée. Le présent document propose une liste contenant un nombre réduit de domaines qui peuvent être utilisés dans toutes les évaluations de la durabilité. Dans ce contexte, les projets doivent être analysés, par exemple dans le cadre d'une EDD, afin de déterminer la façon dont ils influencent ces divers domaines. La question principale est la suivante : *Le projet a-t-il un effet positif, négatif ou nul sur le domaine d'évaluation ?*
- **Indicateurs :** Les domaines d'évaluation peuvent être décrits et appréciés à l'aide d'indicateurs. Ces derniers sont des indices statistiques portant sur des faits complexes et généralement difficiles à mesurer directement. Ils nous permettent d'apprécier et d'évaluer des situations et des tendances sociales, écologiques et économiques (Suter et al., 2000). Ils peuvent se fonder sur des données quantitatives ou semi-quantitatives.



Comme mentionné plus haut, il n'existe actuellement pas de large consensus théorique sur lequel se fonder pour approfondir la dimension « société » de l'EDD. Cependant, l'on trouve de nombreuses propositions de domaines, de critères et d'indicateurs d'évaluation faisant appel à différentes références<sup>10</sup>. Le présent travail s'est basé sur des publications suisses et internationales, mais aussi sur le processus participatif mené au sein du groupe « Aspects sociaux » de l'ARE. Au plan méthodologique, on peut parler d'une validation fondée à la fois sur la théorie et sur l'expérience. La composition du groupe de travail – qui inclut des représentants de cantons et de communes de diverses régions de Suisse – a, par ailleurs, permis d'étayer la démarche dans un but d'application pratique.

La définition des ressources, des composantes de ressources et des domaines d'évaluation du capital social et du capital humain s'est ainsi faite dans le cadre d'un processus itératif. Tous les aspects de la dimension sociale tirés des différentes sources ont ainsi été examinés, afin de ne retenir que ceux paraissant les plus pertinents et décrits de façon suffisamment précise pour être utilisés au niveau d'un projet. Cependant, la sélection retenue ne peut prétendre à l'exhaustivité. A noter que le choix des ressources est mieux fondé scientifiquement que celui des composantes de ressources, pour lesquelles la littérature propose un choix très vaste.

Des états – et des champs d'action parfois – ont été choisis comme domaines d'évaluation. Le capital social étant, en soi, difficilement mesurable, les indicateurs quantitatifs et semi-quantitatifs proposés ont souvent dû être choisis à partir de mesures (Banque mondiale, 2001). Ils ne sont présentés ici qu'à titre indicatif, servant à illustrer les domaines d'évaluation. Ils doivent, en effet, toujours être redéfinis en fonction de l'objet étudié, des limites du système, de la disponibilité des données ou de l'évolution de la société (voir chapitre 2).

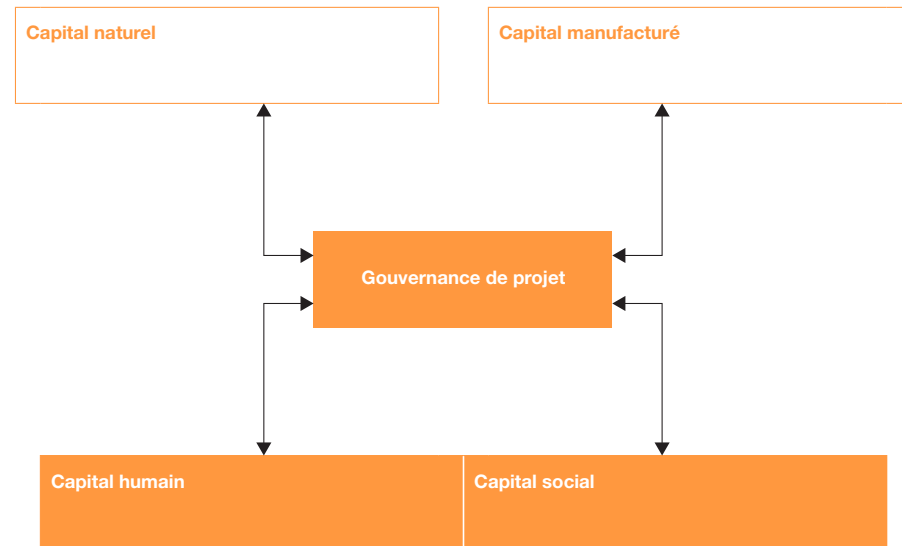
La **gouvernance de projet** est incluse, dans la plupart des instruments et dans la littérature spécialisée, dans le capital social. Le groupe de travail « Aspects sociaux » a toutefois choisi de la traiter séparément, la considérant comme un niveau supérieur permettant de piloter l'utilisation des ressources de tous les capitaux, ainsi que les différentes interactions qui en découlent (pour plus de détails, voir le chapitre 6).

10 Voir Office fédéral du développement territorial ARE (2011), ainsi que, dans la bibliographie, la liste des concepts et instruments d'EDD qui ont été pris en compte.

## 5. Ressources et composantes de ressources

### Intégration dans le modèle des quatre capitaux

Le présent rapport met sous la loupe le capital social et le capital humain, tout en ne perdant pas de vue leur situation dans l'ensemble du modèle des quatre capitaux.



**Figure 1**  
Capital social et capital humain dans le modèle des quatre capitaux

Les quatre capitaux entretiennent des relations étroites, les uns avec les autres. Évidemment, dans la pratique de l'EDD, aucun instrument ne peut traiter uniquement le capital social et humain décrits ici. Quant à la gouvernance de projet, elle concerne la régulation – durable ou non – des interactions entre les composantes de ressources de tous les capitaux. Pour des raisons pratiques, le capital social et le capital humain ont été regroupés, afin d'éviter des doublons dans les composantes de ressources.

L'évaluation des effets d'un projet sur le capital humain et social met en évidence des aspects importants du développement durable. Cependant, la durabilité du projet ne peut être évaluée qu'en posant les questions supplémentaires suivantes, qui sont d'ordre plus général :

- Quels effets le projet exerce-t-il sur les composantes des ressources des deux autres capitaux, naturel et manufacturé ? (paysage, oiseaux migrateurs, production d'énergie renouvelable, sols, infrastructures de communication, prix de l'énergie, revenus, etc.)
- Existe-t-il, pour certaines composantes de ressources, des valeurs limites qui risquent d'être franchies ? (législation sur la protection du paysage, endettement)
- Quels acteurs profitent du projet et lesquels en pâtissent ?
- Quels sont les effets à court et à long termes, aux plans local, régional et mondial ?
- Comment pondère-t-on les intérêts en cas de conflits d'objectifs ?
- Qui décide en cas de conflits d'objectifs actuels ou futurs ?

### Aperçu des ressources et composantes de ressources

Dans les descriptions des ressources et des composantes figurant ci-après, celles relevant du capital social (collectif) apparaissent en premier et celles du capital humain (individuel) en deuxième, sans pour autant que cela ne constitue une hiérarchie. Souvent, les composantes de ressources, les principes et les domaines d'évaluation concernent à la fois le capital social et le capital humain. Pour les domaines d'évaluation, le capital concerné est indiqué (CS = capital social, CH = capital humain).

Ressources	Composantes de ressources
1 Institutions	1.1 Institutions informelles
	1.2 Institutions formelles
2 Culture	2.1 Identité culturelle
	2.2 Art et culture
3 Cohésion sociale	3.1 Solidarité internationale
	3.2 Solidarité interne
	3.3 Intégration sociale
	3.4 Interaction sociale
4 Population	4.1 Démographie
5 Formation	5.1 Connaissances et compétences
6 Travail	6.1 Intégration dans le processus économique
7 Santé	7.1 Bien-être subjectif et santé psychique
	7.2 Santé physique
	7.3 Sécurité des personnes

**Tableau 2**  
Ressources et composantes  
de ressources du capital  
humain et du capital social

### Ressource 1: institutions

Par *institutions*, on entend les conventions, les formes et les structures sociales qui règlent, de manière formelle ou informelle, la coexistence et l'action commune dans une communauté étatique ou autre (North, 1992). Par rapport à l'utilisation familière de ce terme, ici l'on distingue bien les *institutions* des *organisations*. Les institutions comprennent des représentations fondamentales concernant les objectifs de la société. Elles déterminent des principes d'action communs, qui sont parfois explicités dans des réglementations (institutions formelles). Les exemples suivants illustrent cette différenciation importante :

- Etat de santé de la population : largement accepté dans la société, le postulat affirmant que « l'état de santé de la population doit être protégé ou amélioré » (principe : conserver le capital humain) constitue une institution du « système de santé » (capital social). Cette dernière est garantie par des offres d'organisations, telles que les hôpitaux ou les soins à domicile (capital manufacturé).
- Système de formation : chaque individu peut acquérir un certain niveau de formation (école obligatoire, haute école) grâce à l'institution « système de formation » mise à disposition par la collectivité (principe : renforcer le capital humain). Les offres qui s'y rapportent sont fournies par des organisations, telles que des communautés scolaires, écoles ou universités (capital manufacturé).

La recherche en science sociale distingue les institutions « ouvertes », qui reposent sur la participation et la coopération, des institutions « fermées », qui soutiennent plutôt la défense d'intérêts particuliers (Acemoglu et Robinson, 2012). Dans la littérature scientifique anglo-saxonne, on fait également la différence entre institutions « inclusives » et institutions « extractives », dans une perspective tant politique qu'économique. Les institutions inclusives favorisent le bien commun et reposent sur des principes démocratiques et égalitaires, alors que les institutions extractives favorisent l'utilisation de moyens profitant aux couches de populations privilégiées, ce qui mène à une société de classes (Acemoglu et Robinson, 2012).

Les institutions comptent parmi les ressources essentielles d'une société et façonnent celle-ci sur le long terme. Elles exercent une influence sur le « rendement » qu'une société peut tirer des capitaux dont elle dispose (Serageldin et Groetaart, 2000). Elles sont profondément enracinées dans le développement culturel, politique et social d'une population, elles évoluent constamment, bien que très lentement. Elles constituent les éléments stabilisants de la coexistence humaine et sont déterminantes, sur le long terme, pour le succès ou la faillite du développement socioéconomique, voire pour l'émergence ou le déclin des civilisations (North, 1992).

La ressource *institutions* est représentée par les composantes de ressources *institutions informelles* (pour les règles de comportement implicites) et *institutions formelles* (pour les injonctions explicites).

### Composante de ressource 1.1: institutions informelles

#### Description

Les institutions informelles sont des représentations (valeurs), développées et transmises au cours des siècles, de « ce qui se fait » et de ce qui est « correct », autrement dit des règles du jeu (« rules of the game », North, 1992) qui doivent être respectées. Elles sont aussi comprises comme les divers repères ou finalités grâce auxquels l'individu s'oriente dans son existence en tant que partie de la communauté. Il peut s'agir, par exemple, de convictions religieuses, politiques ou idéologiques qui trouvent leur expression dans des organisations, telles que les communautés religieuses ou les partis politiques. Par ailleurs, on désigne, de cette manière également, les points de vue qui déterminent la norme, autrement dit ce qui est considéré comme « normal » ou comme « minimal », par exemple le nombre d'enfants par famille ou le revenu minimal permettant la vie en société (Bernsdorf, 1977, et Berger et Luckmann, 2007).

Les institutions informelles constituent le fondement de la société civile. Elles permettent la formation de groupes ou représentent la finalité générale qui sert de base à la constitution d'une association (Beinhocker, 2006). La confiance placée dans ces institutions informelles simplifie l'interaction sociale ou les transactions économiques. Lorsqu'elle diminue – parce que des membres de la communauté se comportent mal – des réglementations sont nécessaires pour créer des institutions formelles (lois, ordonnances, etc.).

#### Principe

Il s'agit de mettre en évidence l'origine, la signification et l'effet des institutions informelles, ainsi que d'explicitier leur fonction et leur influence (Jonas, 1966). Il convient également de garantir leur fonctionnement, tout en leur permettant d'évoluer dans une certaine mesure. Les institutions informelles ne doivent pas aider à contourner les institutions formelles (il faut par exemple mettre en évidence la représentation excessive d'intérêts ou empêcher que des groupes monopolisent ou se partagent les sphères d'influence).

#### Domaines d'évaluation

La composante de ressource comprend deux domaines d'évaluation : *Valeurs et normes*, ainsi que *Confiance dans les institutions informelles*.

Les **Valeurs et normes (CS)** règlent la coexistence de manière plus ou moins contraignante, en fonction de leur force de conviction et du respect de l'autorité. Elles constituent un fil rouge pour le comportement des individus et doivent rendre prévisibles les réactions des membres d'une communauté. Elles nous incitent à faire attention à nos semblables et à coopérer avec eux.

La **Confiance dans les institutions informelles (CS/CH)** indique dans quelle mesure une société peut aménager la coexistence, sans réglementations ni hiérarchies explicites, et laisser ainsi une plus grande liberté personnelle à l'individu. L'important, dans ce contexte, est que la « confiance généralisée » soit présente au cœur de ces mécanismes (Franzen et Pointner, 2007).

#### Exemples d'indicateurs

- Valeurs et normes : mariages et divorces, offre de cours de savoir-vivre, résultats de votations, culture du conflit, disposition au compromis, appartenance à une église, enquêtes concernant les valeurs, les normes et les points de vue de la population.
- Confiance dans les institutions informelles : entraide entre voisins, aide bénévole, enquêtes concernant la confiance généralisée.

#### Bibliographie

- Banque mondiale (éd.) (2001) : Understanding and measuring social capital : a synthesis of findings and recommendations from the social capital initiative
- Beinhocker, E. D. (2006) : The Origin of Wealth, Harvard Business Press, Boston
- Berger, P. L. et Luckmann, T. (2007) : Die gesellschaftliche Konstruktion der Wirklichkeit. Eine Theorie der Wissenssoziologie, Fischer, Frankfurt am Main
- Bernsdorf, W. (éd.) (1977) : Wörterbuch der Soziologie, Fischer, Frankfurt am Main
- Bühlmann, F. et Schmid Botkine, C. (éd.) (2012) : Rapport social 2012, Seismo Verlag, Zurich
- Jonas F. (1966) : Die Institutionenlehre, Arnold Gehlens, Tübingen
- North, D. (1992) : Institutionen, institutioneller Wandel und Wirtschaftsleistung, Mohr Siebeck, Tübingen
- Office fédéral de la statistique et al. (éd.) (2013) : MONET. Mesurer le développement durable. Système d'indicateurs de développement durable (Etat : octobre 2013), Neuchâtel.

### **Composante de ressource 1.2 : institutions formelles**

#### Description

Par *institutions formelles*, on entend les règlements codifiés d'une société (au plan fédéral, cantonal et communal), sur lesquels se fonde le système juridique (lois, ordonnances). Le pouvoir législatif les élabore dans le cadre de processus politiques ; le pouvoir exécutif les met en œuvre par l'intermédiaire de programmes gouvernementaux ; le pouvoir judiciaire les interprète et surveille leur contenu (Constitution fédérale). Pour que les institutions formelles fonctionnent normalement, elles doivent être bien acceptées par la société. C'est le cas, lorsque les lignes générales de la réglementation ont été définies dans le cadre de processus participatifs démocratiques, ce qui correspond au principe des institutions inclusives (Acemoglu et Robinson, 2012). Le risque de conflits d'intérêts doit être restreint autant que possible, grâce à des formulations judicieuses et équilibrées. Lorsque les conflits ne peuvent être évités, on recourra à des médiations ou à des décisions judiciaires à différents niveaux, qui peuvent aller du simple médiateur au Tribunal fédéral, voire à la Cour européenne des droits de l'Homme. Il convient aussi d'analyser si les conflits actuels et futurs liés à l'utilisation des ressources doivent être réglementés et si oui, à l'aide de quels mécanismes.

#### Principe

Il faut garantir le fonctionnement des structures démocratiques et la souveraineté du gouvernement, du parlement et des citoyens. L'indépendance des pouvoirs politiques doit être effective (séparation des pouvoirs) et la liberté des médias (quatrième pouvoir) assurée. Il convient aussi d'appliquer, de manière judicieuse, le principe de subsidiarité et de garantir une participation adéquate (voir la Constitution fédérale).

### Domaines d'évaluation

La composante de ressource comprend trois domaines d'évaluation : *Processus (de démocratie) politique et participation*, *Réglementations* et *Confiance dans les institutions formelles*.

Le domaine **Processus (de démocratie) politique et participation (CS)** concerne la conservation et l'extension des acquis démocratiques, de la séparation des pouvoirs et de la participation aux processus sociaux, au-delà de la dimension purement politique.

Les **Réglementations (CS)** constituent la structure formelle du mandat de société exigeant de défendre les intérêts publics. Ces derniers doivent être protégés par des lois, ordonnances et instructions qui sont, à leur tour, appliquées et mises en œuvre par les organes du pouvoir exécutif.

Le domaine **Confiance dans les institutions formelles (CS/CH)** recouvre l'accueil réservé aux institutions, telles que les votations populaires, les arrêts de tribunaux ou les décisions administratives, ainsi qu'à leur application.

### Exemples d'indicateurs

- Processus (de démocratie) politique et participation : système social et système politique, nombre de procédures de participation, nombre d'initiatives, participation aux élections, nombre d'associations de parents.
- Réglementations : structure de l'Etat, séparation des pouvoirs, modalités et fonctions des unités administratives.
- Confiance dans les institutions formelles : participation aux votations et aux élections, enquêtes concernant la perception du monde politique, enquêtes concernant la confiance placée dans certaines institutions (gouvernement, parlement, tribunaux, police, etc.).

### Bibliographie

- Banque mondiale (2013) : Worldwide Governance Index, sous : <http://info.worldbank.org/governance/wgi/index.aspx#home> [11.10.13]
- Bühlmann, F. et Schmid Botkine, C. (éd.) (2012) : Rapport social 2012, Seismo Verlag, Zurich
- Hall, P. (1999) : Social Capital in Britain. *In* : British Journal of Political Science, 29
- Office fédéral de la statistique et al. (éd.) (2013) : MONET. Mesurer le développement durable. Système d'indicateurs de développement durable (Etat : octobre 2013), Neuchâtel

### Ressource 2: culture

La culture comprend toutes les étapes franchies par l'espèce humaine au cours des divers stades de développement de la civilisation, avec leurs effets sur les bases de l'existence et la vie en communauté, dans les limites des conditions naturelles offertes par notre planète. La culture améliore le cadre de vie et influence simultanément l'individualité de l'être humain et son intégration dans un contexte social. « La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances » (définition de la culture selon l'UNESCO, citée par l'Office fédéral de la culture<sup>11</sup>).

En ce sens, la culture est une ressource essentielle qui structure la société et pour laquelle on distingue deux composantes : la composante *Identité culturelle*, soit l'af-

## Composante de ressource 2.1: identité culturelle

### Description

Par *identité culturelle*, on désigne l'ensemble de toutes les propriétés culturelles d'une société, ainsi que la conception culturelle qu'elle a d'elle-même. En lien avec les langues en tant que caractéristiques culturelles, l'UNESCO postule que la diversité et l'identité culturelles constituent un fondement de la société et du développement durable<sup>12</sup>. Dans la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels (UNESCO, 2007), l'identité culturelle est mentionnée comme un droit inaliénable, à l'instar de l'héritage culturel. En ce qui concerne l'individu, l'identité culturelle favorise son intégration dans un contexte social donné, ce qui lui offre un sentiment d'appartenance, de sécurité et d'identité.

### Principe

La Stratégie pour le développement durable du Conseil fédéral ne prescrit pas de postulat pour le domaine de la culture. Cependant, des documents essentiels, à commencer par la Constitution fédérale, confirment la priorité accordée aux principes suivants: conservation de la diversité culturelle, promotion de l'identité culturelle et de la culture quotidienne, ainsi que la protection des biens culturels. On peut également se référer au système d'indicateurs MONET qui stipule que «le savoir collectif et l'héritage socioculturel doivent être encouragés et enrichis durablement» (MONET, 7a, Développement du capital humain<sup>13</sup>).

### Domaines d'évaluation

La composante de ressource comprend trois domaines d'évaluation: *Culture quotidienne*, *Traditions et coutumes*, ainsi que *Diversité culturelle*.

La **Culture quotidienne (CS)** comprend la culture de la vie de tous les jours, liée par exemple à l'alimentation, aux loisirs, à la mode ainsi qu'aux domaines socioculturel et professionnel. A ce propos, l'Institut des cultures populaires de l'Université de Zurich écrit ce qui suit: «La vie quotidienne et la culture de tous les jours [...] constituent des espaces d'expérimentation particuliers avec des champs sémantiques imprégnés par la tradition. Elles aident l'individu, tout comme le groupe, à aménager leur vie et à l'orienter concrètement en fonction de la couche sociale, de la classe d'âge, du genre et de l'appartenance culturelle qui les caractérisent. La vie quotidienne se manifeste à la fois comme perspective et comme état, analysé de préférence de manière fonctionnelle, selon différents vécus et en mettant l'accent sur les dimensions symbolique et culturelle»<sup>14</sup>.

Le domaine **Traditions et coutumes (CS)** décrit la partie de la culture de tous les jours qui s'est constituée au fil du temps et qui revêt une valeur historique.

11 Consulté sur: [www.bak.admin.ch/themen/04117/index.html?lang=fr](http://www.bak.admin.ch/themen/04117/index.html?lang=fr) [31.10.13]

12 «La diversité culturelle et linguistique, bien que stimulant le respect pour l'identité culturelle, les traditions et les religions, est essentielle au développement d'une société de l'information basée sur le dialogue entre cultures et la coopération régionale et internationale. Elle constitue un facteur important pour le développement durable.» Source: [www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/flagship-project-activities/unesco-and-wsis/implementation-and-follow-up/unesco-and-wsis-action-lines/c8-cultural-diversity-and-identity-linguistic-diversity-and-local-content/](http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/flagship-project-activities/unesco-and-wsis/implementation-and-follow-up/unesco-and-wsis-action-lines/c8-cultural-diversity-and-identity-linguistic-diversity-and-local-content/) [16.7.13]

13 Ce type de référence se rapporte toujours au système MONET, le chiffre indiquant de quel principe il s'agit (voir la bibliographie pour la référence bibliographique).

14 [www.ipk.uzh.ch/research/publikationen/beitraege.html](http://www.ipk.uzh.ch/research/publikationen/beitraege.html) [29.10.13]

La **Diversité culturelle (CS)** a des objectifs clairs puisque la Constitution fédérale mentionne sa promotion à son article 2 (But). Sont conjointement comprises: la diversité linguistique et la diversité culturelle locale, mais aussi la diversité des activités et des styles culturels (musique, arts vivants, littérature, etc.).

#### Exemples d'indicateurs

- Culture quotidienne: accès de la population aux centres culturels ou communautaires.
- Traditions et coutumes: nombre de fêtes et cortèges locaux/publics/traditionnels.
- Diversité culturelle: nombre d'ouvrages littéraires (régionaux et internationaux) traduits, usage régulier d'une deuxième langue nationale (MONET), nombre d'associations culturelles, diversité de l'offre culturelle et des artistes.

#### Bibliographie

- Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement (éd.) (1992): AGENDA 21, Rio de Janeiro (spécialement le chapitre 26), sous: [www.un.org/depts/german/conf/agenda21/agenda\\_21.pdf](http://www.un.org/depts/german/conf/agenda21/agenda_21.pdf) [16.7.13]
- Office fédéral de la statistique (2013): MONET. Principes du développement durable, Neuchâtel, sous: [www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/21/02/ind9.approach.905.html](http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/21/02/ind9.approach.905.html) [16.10.13]
- RS 101: Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999 (état le 3 mars 2013), sous: [www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html](http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html) [16.10.13]
- UNESCO (2007): Les droits culturels. Déclaration de Fribourg, Fribourg, sous: [www.unifr.ch/iiedh/assets/files/fr-declaration10.pdf](http://www.unifr.ch/iiedh/assets/files/fr-declaration10.pdf) [11.10.13]

### Composante de ressource 2.2: art et culture

#### Description

La ressource *culture* est comprise, ici, dans le contexte de l'art et de la culture au sens étroit du terme. Elle fait référence à la création de produits et d'activités artistiques et culturelles, comme supports de l'identité dans une société.

#### Principe

« Le développement durable et l'épanouissement culturel se nourrissent mutuellement. L'épanouissement social et culturel de l'individu est un but majeur du développement humain » (Conseil fédéral suisse, 2012 a, p. 37). Un chapitre du Plan d'action de la Stratégie du Conseil fédéral est consacré à l'épanouissement culturel, qui doit être encouragé en même temps que l'intégration.

#### Domaines d'évaluation

La composante de ressource comprend deux domaines d'évaluation: *Promotion de la culture* et *Formation culturelle*.

La **Promotion de la culture (CS)** décrit la manière dont est utilisée la composante de ressource *Art et culture* comme partie intégrante du capital social. En font, par exemple, partie: la protection des monuments historiques, la législation sur la culture, la sauvegarde du patrimoine architectural et de l'espace public. Dans son article 2 (But), la Constitution fédérale mentionne l'encouragement de la diversité culturelle. A l'article 69, la promotion de la culture est déléguée concrètement aux cantons.

La **Formation culturelle (CH et en partie CS)** constitue la clé de l'accès à la culture. L'enjeu central est de permettre à chacun d'accéder à une offre musicale et culturelle



aussi vaste que possible dans les écoles et dans le cadre des formations destinées aux adultes. Certains aspects de la formation culturelle, comme la formation musicale, sont ancrés explicitement dans la Constitution fédérale (art. 67a).

#### Exemples d'indicateurs

- Promotion de la culture : proportion de bâtiments protégés, dépenses pour la culture (promotion culturelle et/ou sauvegarde du patrimoine) (MONET), tâches et stratégies pour le patrimoine architectural et l'art intégré à l'architecture.
- Formation culturelle : activités culturelles propres (MONET), participation à des activités culturelles (MONET).

#### Bibliographie

- Conseil fédéral suisse (éd.) (2012 a) : Stratégie pour le développement durable 2012–2015, Berne
- Office fédéral de la statistique et al. (éd.) (2013) : MONET. Mesurer le développement durable. Système d'indicateurs de développement durable (Etat : octobre 2013), Neuchâtel
- SIA (éd.) (2011) : Culture du bâti. Un défi de la politique culturelle. Manifeste de la Table ronde Culture du bâti suisse, Société suisse des ingénieurs et des architectes, Zurich
- Throsby, D. (1999) Cultural Capital, *Journal of Cultural Economics* 23 : 3–12.
- UNESCO (1983) : Weltkonferenz über Kulturpolitik. Schlussbericht der von der UNESCO 1982 in Mexiko-Stadt veranstalteten internationalen Konferenz. Hg. von der Deutschen UNESCO-Kommission. München : K. G. Saur (UNESCO-Konferenzberichte, Nr. 5)

### Ressource 3 : cohésion sociale

Dans son programme de la législature 2011–2015, le Conseil fédéral suisse (2012 c, p. 354) souligne sa volonté de « renforcer la cohésion et la faculté d'intégration de la société suisse dans toute sa diversité, sur la base du respect mutuel entre les régions, les cultures et les générations, indépendamment de l'origine des individus ». Il désigne la cohésion sociale<sup>15</sup> comme un thème politique d'importance centrale. Comprise comme une ressource du capital social, celle-ci a pour finalité le bon fonctionnement de la société et sa pérennité. La cohésion agit sous la forme de valeurs et de normes communes et contribue à garantir la paix sociale. Elle peut se déployer à divers niveaux qui sont reflétés par les différentes composantes de ressources : *Solidarité internationale*, *Solidarité interne*, *Intégration sociale* et *Interaction sociale*.

#### **Composante de ressource 3.1 : solidarité internationale**

##### Description

Faisant partie du reste du monde, la Suisse est étroitement concernée par les changements politiques, économiques, sociaux et écologiques qui affectent l'ensemble de la planète. « Elle contribue, en tant qu'acteur internationalement reconnu, à la réduction

15 Définition de la cohésion tirée de Hillmann, 2007 : « Désignation du lien social psychique ou volontaire particulier qui unit les membres à leur construction sociale, ainsi que de la solidité et de la résistance ainsi obtenue face aux influences extérieures ou mouvements intérieurs destructifs ».

de la pauvreté et à la résolution des problèmes globaux. Ce faisant, elle agit aussi bien par solidarité que pour défendre ses intérêts, avec la conviction que les défis pressants qui se posent à l'échelle mondiale ne pourront être relevés qu'avec une coopération étroite des nations» (Conseil fédéral suisse, 2012b, p. 2).

En outre, les échanges et la compréhension entre les individus et entre les peuples sont encouragés et renforcés. Cela conduit à des relations internationales plus harmonieuses et facilite la coexistence au plan mondial.

### Principe

Dans les pays émergents ou en développement, l'encouragement du développement durable consiste, avant tout, à lutter contre la pauvreté. Le soutien fourni doit profiter en particulier aux pays en développement, aux régions défavorisées et aux couches de population les plus pauvres. Il s'agit de promouvoir la coexistence pacifique des peuples et des nations, le respect des droits de l'homme et les structures démocratiques (MONET, 1).

### Domaine d'évaluation

La composante de ressource comprend le domaine d'évaluation *Contribution à la solidarité internationale*.

La **Contribution à la solidarité internationale (CS / CH)** se conçoit comme une aide d'urgence, collective (CS) ou personnelle (CH), en cas de situations de détresse. Une attention particulière est portée à l'aide au développement à long terme, dans le but d'aider les bénéficiaires à s'aider eux-mêmes.

### Exemples d'indicateurs

- Contribution à la solidarité internationale: contributions octroyées à des actions et programmes d'aide mondiaux, collaboration et coopération au sein de réseaux internationaux, plateformes d'échanges pour responsables de projet, enquêtes concernant la disponibilité à coopérer à des projets de la DDC.

### Bibliographie

- Conseil fédéral suisse (2012b): Message concernant la coopération internationale 2013–2016, Berne
- DDC (sans mention d'année): Stratégie de la DDC, Berne; sous: [www.deza.admin.ch/fr/Accueil/La\\_DDC/Strategie](http://www.deza.admin.ch/fr/Accueil/La_DDC/Strategie) [11.10.13]

## **Composante de ressource 3.2: solidarité interne**

### Description

La solidarité interne recouvre la péréquation sociale, l'équité des chances et la lutte contre les discriminations. Elle concerne aussi les prestations sociales fournies pour soutenir les personnes en détresse ou dans le besoin (Constitution fédérale, préambule, art. 12 et art. 115).

### Principe

« Personne ne doit être victime de discrimination en raison de ses qualités visibles ou invisibles. Chaque individu doit avoir les mêmes droits et les mêmes chances. Il s'agit de viser une répartition plus équitable des ressources conduisant au bien-être. L'intégration de groupes de population ou de régions défavorisés dans la vie économique, sociale, culturelle et politique doit être encouragée» (MONET, 4).

La composante de ressource comprend trois domaines d'évaluation : *Egalité des chances*, *Répartition des revenus et du patrimoine*, ainsi que *Soutien social*.

L'**Egalité des chances (CS)** recouvre la possibilité qu'ont toutes les personnes, au sein d'une société, de réaliser leur potentiel, qu'il s'agisse de leur accès à la formation et à une situation professionnelle, de leur revenu ou d'une autre forme de développement. Il s'agit donc du droit à une répartition équitable des chances. Le principe d'égalité de traitement par les institutions formelles en fait aussi partie, tout comme l'interdiction de la discrimination.

La **Répartition des revenus et du patrimoine (CS)**, comprise comme l'expression appropriée des conditions socioéconomiques et de la justice distributive, concerne le partage équilibré des ressources financières. La répartition des revenus et du patrimoine résulte notamment des différences en matière de niveau de formation, d'emploi, de position hiérarchique, de branche ou secteur d'activité, de genre, etc. Le système sociopolitique crée un certain équilibre par l'intermédiaire des impôts et des prestations sociales.

Le **Soutien social (CS)** est, sans doute, l'un des domaines les mieux ancrés dans la législation. Le préambule de la Constitution fédérale s'y réfère déjà. Il s'agit, au niveau d'une société, d'atteindre les objectifs de vie digne pour la population, grâce à un soutien public (et privé). Les bénéficiaires sont des personnes qui souffrent d'un « déficit dans des domaines importants de la vie. [...] On parle d'indigence lorsqu'un ménage n'est pas en mesure de générer, par ses propres forces, les ressources nécessaires à l'entretien ou lorsque, après déduction des cotisations aux assurances sociales et des impôts, le revenu du ménage est inférieur au minimum vital social. » (CSIAS, 2013, p. 2).

#### Exemples d'indicateurs

- Egalité des chances : proportion de femmes dans des positions de cadre, égalité des salaires, structure des personnes (sexe, âge, nationalité, etc.) par organe politique et par niveau de formation scolaire, importance du niveau de formation hérité, homogamie en matière de niveau de formation.
- Répartition du revenu et du patrimoine : coefficient de GINI, niveau du salaire minimal, proportion de travailleurs pauvres.
- Soutien social : offres similaires aux soupes populaires, cartes cultures, aide sociale, prise en charge, entraide entre voisins, travail bénévole organisé ou informel.

#### Bibliographie

- Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS (2013): *Pauvreté et seuil de pauvreté*, Berne
- Lampart, D. et Gallusser, D. (2012): *SGB-Verteilungsbericht 2012. Eine Analyse der Lohn-, Einkommens- und Vermögensverteilung in der Schweiz*, Schweiz. Gewerkschaftsbund Dossier Nr. 86, Berne
- Office fédéral de la statistique et al. (éd.) (2009): *MONET. Mesurer le développement durable. Système d'indicateurs de développement durable (Système révisé, état : juin 2009)*, Berne
- Wilkinson, R. et Pickett, K. (2012): *Gleichheit ist Glück. Warum gerechte Gesellschaften für alle besser sind*, Tolkemit

### Composante de ressource 3.3 : intégration sociale

#### Description

L'intégration sociale est le processus par lequel diverses parties prenantes s'insèrent de manière optimale dans une société. Il peut s'agir de différents groupes sociaux

ou individus, par exemple les personnes handicapées ou âgées, les enfants ou les amateurs de cultures parallèles (inspiré de Hillmann, 2007). L'intégration constitue une tâche centrale de l'Etat. Son but est de permettre une coexistence optimale au sein de la population.

### Principe

Selon l'Office fédéral des migrations, l'intégration a pour but la coexistence pacifique. L'ensemble des acteurs de la société civile doivent y être associés<sup>16</sup>. Au sein de cette composante de ressource, le postulat de la mixité sociale est souvent cité, bien qu'il soit parfois contesté (Programme Projets urbains, 2011a). Cette mixité doit contribuer à éviter les polarisations sociales, dans le but d'accroître la cohésion. « L'intégration de groupes de population ou de régions défavorisés dans la vie économique, sociale, culturelle et politique doit être encouragée » (MONET, 4c).

### Domaines d'évaluation

La composante de ressource comprend deux domaines d'évaluation : *Intégration de groupes de population* et *Mixité sociale*.

L'**Intégration de groupes de population (CS)** recouvre l'inclusion et l'activation sociales de certains groupes de population spécifiques. Dans ce contexte, la diversité de la société est perçue comme une chance de développement.

La **Mixité sociale (CS)** est plus difficile à saisir. Elle est étroitement liée à la mixité et à la dissociation fonctionnelles, puisque la diversité des utilisations y joue un rôle. Même si l'appréciation scientifique de la mixité sociale fait débat, on peut constater que cette dernière constitue un contre-projet à la ségrégation sociale<sup>17</sup> et qu'elle n'est pas contestée, en tant que telle (Programme Projets urbains, 2011b). La mixité sociale, qui dépend aussi de l'échelle considérée, recouvre par ailleurs la question des possibilités de participation. Les quartiers mixtes sont censés accroître la stabilité sociale, réduire les inégalités et faciliter l'intégration<sup>18</sup>.

### Exemples d'indicateurs

- Intégration de groupes de population : obtention de la nationalité suisse, participation de différents groupes de population aux processus d'aménagement, taux d'aide sociale.
- Mixité sociale : mixité dans les écoles ou institutions de formation, les associations, les partis, les quartiers (relations et contacts sociaux avec des individus d'autres groupes sociaux, ethniques ou démographiques), nombre de membres d'association étrangers, accueil réservé à la mixité.

### Bibliographie

- Office fédéral de la statistique et al. (éd.) (2009): MONET. Mesurer le développement durable. Système d'indicateurs de développement durable (Système révisé, état: juin 2009), Berne
- Programme Projets urbains (éd.) (2011a), (2011b) et (2013)

## **Composante de ressource 3.4 : interaction sociale**

### Description

L'interaction sociale permet aux groupes et aux individus de tenir compte des attentes, des points de vue et des appréciations des partenaires avec lesquels ils interagissent (Hillmann, 2007). Elle constitue une composante essentielle de la cohésion sociale (Chan et al., 2006). Les partenaires de l'interaction peuvent être aussi bien des indi-

vidus que des groupes. L'interaction sociale, qui présuppose des valeurs communes et une structure sociale, est étroitement liée aux relations sociales.

### Principe

Il faut encourager les échanges et la compréhension entre les individus et les groupes, parce que le fonctionnement et la survie de la société dépendent essentiellement de la solidarité existant entre ses membres (MONET, 5).

### Domaines d'évaluation

La composante de ressource comprend trois domaines d'évaluation : *Relations humaines, Collaboration et coopération*, ainsi qu'*Associations, fédérations, réseaux sociaux, plateformes*.

Les **Relations humaines (CS)** contribuent grandement aux interactions sociales au plan individuel (Lockwood, 1999) et celles-ci accroissent la confiance et la réciprocité (Putnam, 2001). Ces relations peuvent se déployer au niveau personnel ou social, entre parents proches, amis ou connaissances,

La **Collaboration et la coopération (CS)** constituent des caractéristiques importantes de la cohésion sociale (Chan et al., 2006). La coopération est l'action la plus réussie possible, initiée conjointement par des individus ou des groupes (entreprises, associations, etc.), afin d'atteindre un objectif plus efficacement (Hillmann, 2007). Les coopérations présupposent des valeurs et buts communs, de même que la réciprocité.

Les **Associations, fédérations, réseaux sociaux et plateformes (CS)** sont des formes de collaboration qui permettent l'action collective. Expression de relations et d'interactions entre individus ou groupes, ils peuvent créer des liens entre les partenaires ou approfondir les relations existantes (Putnam, 2001).

### Exemples d'indicateurs

- Relations humaines : ampleur et intensité des contacts sociaux et des relations sociales, enquêtes sur la confiance que les gens placent en leurs semblables, entraide entre voisins.
- Collaboration et coopération : nombre d'actions et de projets communs ou collectifs, enquêtes sur la disponibilité à coopérer à des projets, plateformes d'échanges, bourses du temps, travail bénévole.
- Associations, fédérations, réseaux sociaux et plateformes : nombre d'associations et de clubs locaux, etc., nombre de réseaux et diversité de leurs membres.

### Bibliographie

- Bühlmann, F., Schmid Botkine, C. (éd.) (2012) : Rapport social 2012, Seismo Verlag, Zurich
- Chan, J. et al. (2006) : Reconsidering Social Cohesion: Developing a Definition and Analytical Framework for Empirical Research, Social Indicators Research, Vol. 75, No. 2 pp. 273–302

16 « Intégration sociale », sous : [www.bfm.admin.ch/content/bfm/fr/home/themen/integration/themen/soziale\\_integration.html](http://www.bfm.admin.ch/content/bfm/fr/home/themen/integration/themen/soziale_integration.html) [16.7.13]

17 Dans ce contexte, on parle aussi de « bridging capital », compris comme une passerelle enjambant les différences entre groupes (relations entretenues avec des représentants d'autres groupes sociaux). Par opposition, le « bonding capital » est conçu comme l'approfondissement des relations sociales au sein d'un même groupe social. (Putnam, 2000).

18 Programme Projets urbains (2011a).

- Lockwood, D. (1999): Civic integration and social cohesion. *In*: Gough et Olofsson (éd.), *Capitalism and Social Cohesion*
- Office fédéral de la statistique et al. (éd.) (2009): MONET. Mesurer le développement durable. Système d'indicateurs de développement durable (Système révisé, état: juin 2009), Berne
- Putnam, R. (2001): *Gesellschaft und Gemeinsinn*, Verlag Bertelsmann Stiftung, Gütersloh

#### **Ressource 4 : population**

Par *population*, on entend l'ensemble des habitants d'une unité administrative (Hillmann, 2007). Il s'agit du nombre absolu de personnes qui sont établies, à un moment donné, dans un territoire, un habitat ou un espace économique précis. Ce nombre découle de la prise en compte des arrivées et des départs pour une période spécifique, dans l'unité spatiale concernée. Parmi ceux-ci, l'on distingue les mouvements naturels (naissances et décès) des mouvements de population horizontaux<sup>19</sup> (immigration et émigration).

La ressource *population* entre en jeu lorsque la proportion de personnes actives et inactives est favorable et que leur répartition spatiale est optimale. Lorsque tel n'est pas le cas, la composition et la répartition de la population – autrement dit la démographie – peuvent aussi exercer une forte influence négative sur l'économie nationale et mettre les structures démographiques sous pression. Ainsi, dans son programme de la législature 2011 à 2015, le Conseil fédéral mentionne – parmi d'autres thèmes politiques d'importance – qu'il souhaite « maîtriser les défis que l'évolution démographique va présenter en termes de prévoyance sociale et de santé publique » (Conseil fédéral suisse, 2012 c, p. 354).

La ressource *population*, telle qu'elle se reflète dans la démographie d'un pays, est donc un facteur ambivalent pour le système social et économique. En fonction des circonstances, elle peut avoir une influence positive ou négative sur le développement.

#### **Composante de ressource 4.1: démographie**

##### **Description**

Par *démographie*, on entend la description quantitative de la structure de population d'une unité spatiale. Cette représentation peut mettre en valeur différents points de vue, par exemple l'âge, l'origine, etc. Les valeurs déterminantes et les variations de la structure démographique pour une période donnée résultent de la combinaison de la population initiale, des mouvements naturels (naissances – décès), ainsi que du solde migratoire (immigration – émigration). L'état d'une population à un moment donné est généralement représenté à l'aide de la pyramide des âges.

##### **Principe**

Il est souhaitable que la structure par âge de la population soit équilibrée. Des mesures politiques ciblées doivent favoriser un rapport approprié entre la population active et inactive (enfants, jeunes en formation, personnes âgées, etc.). La croissance naturelle de la population et les variations dues au solde migratoire doivent rester équilibrées (Conseil fédéral suisse, 2012d).

##### **Domaines d'évaluation**

La composante de ressource comprend deux domaines d'évaluation: *Structure de la population*, ainsi que *Migration et bilan migratoire*.

La **Structure de la population (CH/CS)** s'exprime dans des composantes de ressources, telles que la structure par âge, l'origine ethnique, l'appartenance linguistique ou la différenciation sociale.

Certaines de ces composantes peuvent être illustrées à l'aide de la pyramide des âges. Celle-ci est structurée par classes d'âge (généralement de cinq ans) séparées en fonction du genre. Elle distingue aussi les personnes naturalisées et les étrangers au bénéfice de permis d'établissement spécifiques.

Le domaine **Migration et bilan migratoire (CH)** correspond aux variations de population dues à des mouvements horizontaux – immigration et émigration –, pris en compte sur une base annuelle.

#### Exemples d'indicateurs

- Structure de la population : natalité et mortalité, nombre d'enfants par femme en âge de procréer, forme de la pyramide des âges, rapport de dépendance des personnes âgées (de 60 ans et plus, en pourcentage des 20 à 59 ans), rapport de dépendance des jeunes (de 0 à 19 ans, en pourcentage des 20 à 59 ans), charge que les institutions sociales font peser sur les budgets publics.
- Migration et bilan migratoire : bilan migratoire, taux d'émigration et d'immigration, taux d'accroissement démographique.

#### Bibliographie

- Conseil fédéral suisse (2012c) : Message sur le programme de la législature 2011 à 2015, Berne
- Conseil fédéral suisse (2012d) : Politique de croissance 2012–2015, Rapport du Conseil fédéral, Berne
- Office fédéral de la statistique et al. (éd.) (2009) : MONET. Mesurer le développement durable. Système d'indicateurs de développement durable (Système révisé, état : juin 2009), Berne

#### Ressource 5 : formation

Par *formation*, on entend le savoir-faire – acquis par l'expérience, la socialisation et la transmission institutionnelle (école, médias) – qui permet de saisir des informations, de les traiter et de les utiliser pour agir dans le cadre du monde vécu. Se former, c'est acquérir des connaissances et devenir capable « de réfléchir de manière critique aux valeurs et aux comportements, de développer sa propre identité, de réfléchir et d'agir par soi-même, et d'intégrer les différents groupes de la population sur les plans culturel et économique » (Conseil fédéral suisse, 2012a). La formation favorise « le savoir collectif », elle préserve et étend « l'héritage socioculturel » (MONET, 7a). Elle permet le changement culturel, social et technique par l'innovation et garantit une réflexion axée sur le long terme, en accroissant notamment la sensibilité à « la durée des processus naturels » (MONET, 19).

La ressource *formation* s'exprime, dans le capital humain, sous la forme de « connaissances et compétences » obtenues dans le cadre d'une instruction et utilisables dans la vie professionnelle ou privée.

19 Par opposition, les mouvements de population verticaux correspondent à des changements dans la structure sociale (passage à une couche sociale supérieure ou inférieure).

## Composante de ressource 5.1: connaissances et compétences

### Description

A travers le processus d'apprentissage, l'individu devient capable d'adapter des contenus de formation – autrement dit des connaissances et des compétences (capacités et savoir-faire) – et de les appliquer dans ses activités, en fonction de situations spécifiques. Un niveau de formation plus élevé offre à l'individu une plus large palette de possibilités d'action pour maîtriser son existence et lui facilite également la participation à la vie publique et aux processus économiques (Conseil fédéral suisse, 2012a).

Par ailleurs, « le savoir et son exploitation font, aujourd'hui, partie des ressources les plus précieuses pour concevoir des processus de développement de façon durable » (Conseil fédéral suisse, 2012a).

### Principe

« La capacité à communiquer et à traiter des informations doit être encouragée » (MONET, 7c) et le savoir collectif doit être développé (MONET, 7a). Pour cela, il faut recourir à l'apprentissage tout au long de la vie, puisque l'information – qui croît exponentiellement – est transmise par des canaux (médias) qui ne cessent d'évoluer. Cela doit permettre à l'individu de participer à la vie sociale et politique et de rester attractif sur le marché du travail. Parallèlement, un accès aisé à la formation doit préserver les possibilités d'épanouissement personnel.

### Domaines d'évaluation

La composante de ressource comprend quatre domaines d'évaluation: *Niveau de formation*, *Compétence et accès aux médias numériques*, *Compétences globales*, ainsi qu'*Apprentissage tout au long de la vie*.

Le **Niveau de formation (CS)** de la population montre si l'accès à la formation supérieure est possible pour toutes les couches sociales et si cette possibilité est utilisée. Comme une formation plus élevée permet aussi une vie plus riche et accroît la capacité à être partie prenante de la société (Conseil fédéral suisse, 2012a), un niveau de formation approprié de la population constitue une condition indispensable à tout système social démocratique.

La **Compétence (CH) et l'accès (CS) aux médias numériques**. Le développement de compétences et la transmission de connaissances se font, de moins en moins, par l'intermédiaire de cours donnés directement par des enseignants (pédagogie frontale) et, de plus en plus, par l'acquisition autonome de contenus pédagogiques (autoformation). Cette évolution repose sur les médias numériques et sur la mise en réseau mondiale des contenus. Dans ce contexte, la capacité individuelle et le besoin de s'approprier des connaissances (demande) jouent un rôle central, tout comme la possibilité de les obtenir (offre).

Les **Compétences globales (CH)** décrivent dans quelle mesure l'individu se voit transmettre un large portefeuille de compétences qui réponde au critère de qualité « tête-cœur-main » et incluent à la fois des compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles.

L'**Apprentissage tout au long de la vie** souligne que le développement individuel des compétences ne s'achève qu'à la fin de la vie. Chaque phase de l'existence exige de nouvelles capacités et de nouveaux savoir-faire, si bien que la participation à la production de connaissances est indispensable pour faire face au changement continu des conditions de vie (Conseil fédéral, 2012d).



### Exemples d'indicateurs

- Niveau de formation : proportion de diplômés des hautes écoles et d'apprentis certifiés par année, répartition des diplômes de formation, capacités de lecture, compétences en langues étrangères.
- Compétence et accès aux médias numériques : cours sur les médias numériques, utilisation d'Internet, accès à Internet.
- Compétences globales : enquêtes concernant les compétences (portefeuille de compétences), contenus des plans d'études.
- Apprentissage tout au long de la vie : offre de formations continues, activités de formation continue.

### Bibliographie

- Bühlmann, F. et Schmid Botkine, C. (éd.) (2012) : Rapport social 2012, Seismo Verlag, Zurich
- Conseil fédéral suisse (2012d) : Politique de croissance 2012–2015, Rapport du Conseil fédéral
- Conseil fédéral suisse (éd.) (2012a) : Stratégie pour le développement durable 2012–2015, Berne
- Ellison, N., Steinfield, Ch., Lampe, C. (2007) : The Benefits of Facebook «Friends», *in* : Journal of Computer-Mediated Communication, 12,4.
- Office fédéral de la statistique et al. (éd.) (2009) : MONET. Mesurer le développement durable. Système d'indicateurs de développement durable (Système révisé, état : juin 2009), Berne

### Ressource 6 : travail

Parmi les buts sociaux qu'elle énonce, la Constitution fédérale indique qu'il faut viser à ce que « toute personne capable de travailler puisse assurer son entretien par un travail qu'elle exerce dans des conditions équitables » (Cst., art. 41). Le travail ne peut toutefois être considéré uniquement comme un facteur de production (Conseil fédéral suisse, 2012d) au sens classique du terme. Avec d'autres domaines, il constitue, au contraire, un fondement de la compréhension de soi et des possibilités de développement de l'être humain. L'on pourrait dire, en simplifiant, qu'il lui permet de trouver son identité. Dans ce contexte, il ne doit pas mener au travail forcé, à l'exploitation ou à la servitude pour dettes avec déplacement contraint. Selon la définition du développement durable, le travail ne sert pas non plus qu'à assurer l'existence économique, mais aussi à garantir le développement de la personnalité et à favoriser la satisfaction et l'intégration dans la communauté et la société (DWI, 2011; Gerber, 2013). Le représenter comme une ressource doit mettre en évidence la bipolarité du travail, qui permet à la fois d'assurer l'existence des personnes et de développer leur personnalité et leur intégration dans la structure sociale.

### **Composante de ressource 6.1 : intégration dans le processus économique**

#### Description

L'intégration d'une personne dans le processus économique implique que celle-ci fait partie de ce processus en tant que main-d'œuvre, entrepreneur ou consommateur autonome.

#### Principe

Comme le système économique constitue un sous-système important de notre société, l'intégration dans le processus économique est un élément crucial de l'intégration

dans la société. De nos jours, le travail continue de fournir une contribution centrale à l'intégration sociale (Ville de Zurich, sans mention d'année) et reste un des buts de l'aide sociale (CSIAS, 2005). Il permet, en outre, à l'individu de mener une activité épanouissante, de perfectionner des capacités, d'améliorer son estime de soi et de subvenir lui-même à ses besoins (OCDE, 2013). C'est la raison pour laquelle le système économique doit donner les moyens aux personnes qui le souhaitent d'exercer une activité professionnelle valorisante et leur permettant de subvenir à leurs besoins (MONET 13).

#### Domaines d'évaluation

La composante de ressource comprend trois domaines d'évaluation : *Emploi*, *Indépendance économique*, ainsi que *Qualification professionnelle*.

L'**Emploi (CH)** recouvre l'activité professionnelle (selon la définition OFS/OIT), ainsi que l'occupation dans des programmes proches du marché du travail. En effet, la possibilité d'occuper un emploi institutionnalisé (qu'il soit payé entièrement, en partie ou pas du tout) constitue un élément essentiel à évaluer dans le cadre d'une EDD.

L'**Indépendance économique (CH)** décrit la mesure dans laquelle les personnes capables de s'adonner à une activité professionnelle peuvent subvenir elles-mêmes à leurs besoins (à des conditions équitables Cst., art. 41).

La **Qualification professionnelle (CH)** constitue un pilier fondamental qui permet l'entrée sur le marché du travail et le passage à l'indépendance économique (OIT, 2013 ; OFFT, 2012). Les enfants et les jeunes, tout comme les personnes en âge de travailler, devraient donc pouvoir « bénéficier d'une formation initiale et d'une formation continue correspondant à leurs aptitudes » (Cst., art. 41).

#### Exemples d'indicateurs

- Emploi : taux de chômage, taux d'emploi, sous-emploi.
- Indépendance économique : personnes sous le seuil de pauvreté, personnes à l'aide sociale, nombre de travailleurs pauvres, durée de la perception de l'aide sociale, personnes en situation de privations matérielles.
- Qualification professionnelle : réinsertion dans le marché du travail, chômage des jeunes, formation et perfectionnement.

#### Bibliographie

- Bühlmann, F. et Schmid Botkine, C. (éd.) (2012) : Rapport social 2012, Seismo Verlag, Zurich
- CSIAS (2005) : Concepts et normes de calcul de l'aide sociale, Conférence suisse des institutions d'action sociale, 4<sup>e</sup> édition
- Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung DWI (2011) : Socio-Economic Panel Study (SOEP), Survey Papers 2011, Berlin
- Gerber, A. (2013) : Vers une politique publique de l'intégration, La Vie économique, Revue de politique économique 7/8
- OCDE (2013) : Comment va la vie ? 2013, Mesurer le bien-être
- Office fédéral de la formation professionnelle OFFT (2012) : L'entrée dans la vie professionnelle, Rapport de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, Berne
- OIT (2013) : Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2013, Organisation internationale du travail, Genève
- Ville de Zurich (sans mention d'année) : Site Internet du Département des affaires sociales : [www.stadt-zuerich.ch/content/sd/de/index/ueber\\_das\\_departement/strategie/arbeitsintegration.html](http://www.stadt-zuerich.ch/content/sd/de/index/ueber_das_departement/strategie/arbeitsintegration.html) [11.10.13]

Protéger et améliorer la santé de la population constitue un but central du développement durable. En la matière, la lutte contre l'augmentation des maladies chroniques dues au surpoids ou aux dépendances, les épidémies et les affections psychiques est particulièrement importante (Conseil fédéral suisse, 2012a). La santé et le bien-être individuels sont une ressource centrale du capital humain. Qu'on la considère comme un être social ou comme un sujet économique, une personne ne peut s'épanouir pleinement et fournir des prestations optimales que si elle se trouve dans un état spirituel, psychique et physique adéquat. La santé «est en effet indispensable pour vivre de manière productive et autonome» (OFSP, 2013).

Pour préserver ou rétablir la santé et le bien-être, la société est appelée à mettre en place un système de santé global comprenant des structures, des établissements et des offres fonctionnant de manière appropriée<sup>20</sup>. L'état de santé des personnes en Suisse est déterminé, pour 60%, par des facteurs extérieurs à la politique de la santé. Il s'agit notamment de l'éducation, de la sécurité sociale, de la situation professionnelle ou du revenu, de l'environnement, de la mobilité ou du logement. L'égalité des chances en matière de santé joue donc un rôle central et une attention particulière doit être accordée à la santé des groupes vulnérables, tels que les enfants et les jeunes, les personnes ayant un revenu ou un niveau de formation peu élevés, les personnes âgées et aussi les migrants<sup>21</sup>.

Par ailleurs, «jusqu'à présent, le système de santé était axé trop unilatéralement sur la médecine curative. A l'avenir, il faudra aussi mettre l'accent sur l'état de santé général de la population. La prévention des maladies et la promotion de la santé devront donc occuper une place plus importante» (Conseil fédéral suisse, 2012a). La ressource *Santé* est identifiée par l'intermédiaire des composantes de ressources *Bien-être subjectif et santé psychique*, *Santé physique* et *Sécurité des personnes*, en lien avec le besoin d'intégrité physique (Cst., art. 10).

### Composante de ressource 7.1: bien-être subjectif et santé psychique

#### Description

La santé psychique comprend le bien-être personnel, la satisfaction, la confiance en soi, les compétences sociales, la capacité à accomplir les tâches quotidiennes et la capacité de travail. Il ne s'agit pas d'un état mais d'un processus dynamique qui demande à l'individu de s'adapter constamment aux changements objectifs et subjectifs<sup>22</sup>. Les troubles psychiques nuisent à la vie quotidienne et influencent tant le comportement que les émotions, les capacités cognitives, les relations interpersonnelles et la santé physique. En règle générale, elles se répercutent sur tous les domaines et nuisent à la qualité de vie, au quotidien et à la capacité de travail.

#### Principe

Il convient de promouvoir la santé psychique et d'améliorer la prévention et la détection précoce, afin de réduire le nombre des affections. Dans ce contexte, il faut veiller

20 «Le droit à la santé comprend le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale susceptible d'être atteint. Il garantit le droit de disposer en nombre suffisant d'établissements publics de santé de qualité, ainsi que l'accès non discriminatoire aux services de santé existants.» Source: [www.humanrights.ch/fr/Droits-humains-en-bref/Droit-a-la-sante/index.html](http://www.humanrights.ch/fr/Droits-humains-en-bref/Droit-a-la-sante/index.html) [31.10.13]

21 Office fédéral de la santé publique (2013): Politique de la santé: les priorités du Conseil fédéral, Berne

22 Office fédéral de la santé publique: [www.bag.admin.ch/themen/gesundheitspolitik/14149/14150/index.html?lang=fr](http://www.bag.admin.ch/themen/gesundheitspolitik/14149/14150/index.html?lang=fr) [02.08.2013]

en particulier à éviter l'exclusion du processus professionnel en cas de problèmes psychiques (voir note de bas de page 21).

Les deux principes de développement durable de MONET, ci-dessous, dans le domaine «Solidarité sociale – Conditions de vie subjectives», soutiennent ces objectifs :

- Satisfaction et bonheur : les possibilités pour les générations présentes et à venir de mener une existence satisfaisante et de trouver le bonheur doivent être préservées et favorisées (MONET 3a).
- Développement compatible avec le bien-être : l'évolution socioéconomique et les modifications de l'environnement ne doivent pas se faire aux dépens du bien-être physique et psychique de l'individu (MONET 3b).

#### Domaines d'évaluation

La composante de ressource comprend trois domaines d'évaluation : *Satisfaction générale, Place et rôle dans une collectivité*, ainsi que *Life Domain Balance*.

La **Satisfaction générale (CH)** que procure la vie dans son ensemble et dans ses différentes dimensions constitue une mesure globale de la qualité de vie subjective de la population<sup>23</sup>. Une satisfaction générale faible va de pair avec une détresse psychologique plus marquée<sup>24</sup>.

Pour la santé psychique, l'environnement social joue un rôle important, comme le fait de s'y sentir à l'aise et de pouvoir compter sur au moins une personne de confiance<sup>25</sup>.

La **Place et le rôle dans une collectivité (CH/CS)** prévient la solitude qui s'accompagne souvent d'une dégradation de la santé psychique.

Par **Life Domain Balance**, on désigne un équilibre sain entre l'activité lucrative et les engagements non professionnels, ou entre le travail et la famille. L'évolution des conditions de vie, du cadre de travail et des loisirs exerce une influence cruciale sur la santé, le bien-être et la productivité (OCDE, 2013). Les facteurs de stress dans les différents domaines de l'existence ont un impact sur la santé. La manière dont une société organise l'activité professionnelle, les conditions de travail et les loisirs devrait être source de santé et non de maladie (OMS, 1986).

#### Exemples d'indicateurs

- Satisfaction générale : satisfaction dans la vie en général, satisfaction dans différentes dimensions de la vie, détresse psychique et état de santé subjectif (enquête), taux de suicide.
- Place et rôle dans une collectivité : adhésion à des associations, structures familiales, nombre de personnes disposant d'une personne de confiance.
- Life Domain Balance : mesures et offres facilitant la conciliation du travail, du couple, de la famille et des engagements non professionnels (crèches, garderies, temps de travail flexible, télétravail, entraide entre voisins, etc.), répartition des tâches domestiques et familiales au sein du couple.

#### Bibliographie

- Hillmann, K.-H. (2007) : Wörterbuch der Soziologie, Alfred Kröner Verlag, Stuttgart
- Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (éd.) (1992) : AGENDA 21, Rio de Janeiro (en particulier le chapitre 26), sous : [www.un.org/depts/german/conf/agenda21/agenda\\_21.pdf](http://www.un.org/depts/german/conf/agenda21/agenda_21.pdf) [16.7.13]
- OCDE (2013) : Comment va la vie ? 2013, Mesurer le bien-être
- Office fédéral de la santé publique OFSP (2013) : La santé nous tient à cœur, Dépliant d'information de l'OFSP, Berne
- Office fédéral de la santé publique OFSP (2013) : Politique de la santé : les priorités du Conseil fédéral, Berne

- Office fédéral de la statistique OFS (2013): MONET. Principes du développement durable, Neuchâtel, sous : [www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/21/02/ind9.approach.905.html](http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/21/02/ind9.approach.905.html) [16.07.13]
- OMS (1986): Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé ; sous : [www.euro.who.int/fr/publications/policy-documents/ottawa-charter-for-health-promotion,-1986](http://www.euro.who.int/fr/publications/policy-documents/ottawa-charter-for-health-promotion,-1986) [11.10.13]
- Schuler, D. & Burla, L. (2012): La santé psychique en Suisse. Monitoring 2012 (Obsan Rapport 52). Observatoire suisse de la santé, Neuchâtel

## Composante de ressource 7.2: santé physique

### Description

Cette composante de ressource se rapporte aux aspects corporels de la santé. Elle est définie comme l'état de bien-être physique global et non pas seulement comme l'absence de maladie ou d'infirmité (OMS, sans mention d'année).

### Principe

« La possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soient sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale »<sup>26</sup>. La santé de l'être humain doit être préservée et favorisée (MONET 2b). L'évolution socioéconomique et les changements qui affectent l'environnement ne doivent donc pas se faire aux dépens du bien-être physique et psychique de l'individu. Il convient ainsi de réduire, autant que possible et grâce à des mesures de prévention, les risques d'accident, les autres influences environnementales nuisibles à la santé et les risques de maladie.

### Domaines d'évaluation

La composante de ressource comprend quatre domaines d'évaluation : *Offre santé et prestations de santé*, *Risques pour la santé*, *Promotion de la santé et prévention*, ainsi que *Etat de santé de la population*.

Font partie de l'**Offre santé et des prestations de santé (CS)** toutes les prestations auxquelles une personne a accès. Dans ce contexte, la notion d'accès à bas seuil aux soins de santé est essentielle. L'offre santé a une influence importante sur l'état sanitaire de l'individu et donc de toute la population.

Par **Risques pour la santé (CH)**, on ne désigne pas seulement des facteurs externes physiques, chimiques et biologiques (comme le bruit, le rayonnement, la pollution atmosphérique, les catastrophes naturelles, etc.) qui affectent la santé des générations actuelles et futures (OMS, sans mention d'année). En effet, le manque d'activité physique, une alimentation déséquilibrée (trop de sel, de sucre et de graisse) et la consommation d'alcool, de tabac ou de drogues sont également des facteurs de risques clé pour les maladies non transmissibles. En réduisant les risques autant que possible, on vise à éviter les mises en danger aiguës ou chroniques de la santé.

23 « Conditions de vie – Satisfaction dans la vie », Office fédéral de la statistique: [www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/03/blank/key/09/01.html](http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/03/blank/key/09/01.html) [02.08.13]

24 « Santé psychique », Office fédéral de la santé publique: [www.bag.admin.ch/themen/gesundheitspolitik/14149/14150/14153/index.html?lang=fr](http://www.bag.admin.ch/themen/gesundheitspolitik/14149/14150/14153/index.html?lang=fr) [6.8.13]

25 Ibidem

26 OMS (1946): Constitution, New York

Le domaine **Promotion de la santé et prévention (CH)** comprend les processus et les programmes qui permettent à toutes les personnes de gagner en autonomie en matière de santé et donc d'améliorer leur état sanitaire (OMS, sans mention d'année). D'un côté, la population doit être sensibilisée, informée et motivée à adopter un comportement sain. De l'autre, il s'agit de créer des conditions de vie favorables à la santé, en agissant notamment au niveau des politiques publiques dans les domaines ayant une influence sur la santé (éducation, sécurité sociale, emploi, protection de l'environnement, mobilité, logement etc.).

L'**Etat de santé (CH)** influence fortement la qualité de vie de l'individu et constitue un paramètre important de l'efficacité économique. Or, la santé physique dépend aussi de l'environnement social et économique, des influences environnementales et de la constitution individuelle, ainsi que des compétences en la matière (OMS, sans mention d'année).

#### Exemples d'indicateurs

- Offre santé et prestations de santé : offre utilisée dans le domaine de la santé, diversité de l'offre, dépenses de santé.
- Risques pour la santé : nombre d'accidents de la route, immissions sonores, immissions de polluants atmosphériques, risques d'accidents majeurs, consommation d'alcool, de tabac et de drogues, activité physique, comportement alimentaire, indice de masse corporelle (IMC), précarité sociale.
- Promotion de la santé et prévention : mesures de promotion de la santé et de prévention (par exemple possibilités d'activités sportives, infrastructures de mobilité douce, nombre de locaux permettant le mouvement, sensibilisation à une alimentation saine), montants investis dans la prévention.
- Etat de santé des différents groupes de population : espérance de vie en bonne santé, mortalité infantile, fréquence des maladies (transmissibles et non transmissibles), problèmes sanitaires et état de santé perçus, compétences en matière de santé.

#### Bibliographie

- Addiction Suisse, Monitoring suisse des addictions, [www.suchtmonitoring.ch/fr.html](http://www.suchtmonitoring.ch/fr.html) [28.05.14]
- Conseil fédéral suisse (2009) : Message relatif à la loi fédérale sur la prévention et la promotion de la santé (Loi sur la prévention, LPrév), Berne
- Conseil fédéral suisse (éd.) (2012a) : Stratégie pour le développement durable 2012–2015, Berne
- Meyer, K. (éd.) (2009) : La santé en Suisse – Rapport national sur la santé 2008, Cahiers de l'Observatoire suisse de la santé, Berne
- Office fédéral de la santé publique OFSP (sans mention d'année) : Système de monitoring alimentation et activité physique (MOSEB) ; sous : [www.bag.admin.ch/themen/ernaehrung\\_bewegung/05190/index.html?lang=fr](http://www.bag.admin.ch/themen/ernaehrung_bewegung/05190/index.html?lang=fr) [11.10.13]
- OMS (sans mention d'année) : Diverses pages Internet sous : [www.who.int/](http://www.who.int/) [5.8.13]
- Stocker, E., Streckeisen, U., Wolter, S.C. (1998). Les indicateurs du capital humain en Suisse. Office fédéral de la statistique, Neuchâtel
- Weiss, W. (éd.) (1993) : Gesundheit in der Schweiz. Seismo Verlag, Zurich

### **Composante de ressource 7.3 : sécurité des personnes**

#### Description

La sécurité des personnes (terme utilisé par l'ONU : « human security ») est une notion centrée sur l'être humain. Elle recouvre les différentes menaces qui peuvent porter atteinte à une personne dans son existence, sa dignité ou la couverture de ses besoins. Il s'agit de combattre toutes les formes de violence (y compris les menaces) et de

garantir, pour tous, la couverture des besoins de base et le respect des droits de la personne. Le sentiment de sécurité et la liberté personnelle contribuent à l'épanouissement de l'individu et lui permettent de s'engager dans la société, sans craindre pour son existence. Les mesures prises pour assurer la sécurité peuvent, toutefois, entrer en contradiction avec la liberté personnelle.

### Principe

L'être humain a le droit de vivre dignement et librement, à l'abri de la pauvreté et du désespoir. Toutes les personnes – en particulier celles qui sont menacées – peuvent prétendre à une vie sans craintes existentielles et sans détresse. Ces droits leur reviennent, de sorte qu'elles puissent déployer tout leur potentiel humain (ONU, 2005). La sécurité physique et sociale faisant partie des besoins élémentaires de l'être humain, elle doit être protégée (Cst., art. 41). Tout être humain a droit à la liberté personnelle, notamment à l'intégrité physique et psychique et à la liberté de mouvement (Cst., art.10, al. 2).

### Domaines d'évaluation

La composante de ressource comprend deux domaines d'évaluation : *Liberté personnelle* et *Sentiment de sécurité*.

La **Liberté personnelle (CH)** est une composante importante qui contribue à notre bien-être. Le « lieu de contrôle interne » – à savoir la conviction de pouvoir aménager soi-même sa vie et se développer conformément à ses capacités et à sa personnalité – contribue fortement à la santé psychique.

Le **Sentiment de sécurité (CH)** d'une personne correspond à la garantie subjective de préserver son intégrité physique et psychique, ainsi que de rester protégée des influences externes pouvant la menacer.

### Exemples d'indicateurs

- Liberté personnelle: enquête concernant le « lieu de contrôle interne », nombre de cas critiqués par Amnesty International, saisines de la Cour européenne des droits de l'Homme, degré de réglementation de la vie publique (et de l'espace public).
- Sentiment de sécurité: enquête concernant le sentiment de sécurité, délits violents, victimisation, accidents, investissement dans des mesures de sécurité (privé/public), pratique judiciaire et pénale.

### Bibliographie

- Bühlmann, F. et Schmid Botkine, C. (éd.) (2012): Rapport social 2012, Seismo Verlag, Zurich
- Conseil fédéral suisse (éd.) (2012 a): Stratégie pour le développement durable 2012–2015, Berne
- Office fédéral de la statistique et al. (éd.) (2009): MONET. Mesurer le développement durable. Système d'indicateurs de développement durable (Système révisé, état: juin 2009), Berne
- ONU (2005): Resolution adopted by the General Assembly, 60/1. 2005 World Summit Outcome
- ONU (sans mention d'année): Déclaration universelle des droits de l'homme
- United National Trust Fund for Human Security: [www.unocha.org/humansecurity/](http://www.unocha.org/humansecurity/) [7.8.13]



## 6. Critères pour la gouvernance de projet

Lorsqu'un projet est soumis à une EDD, on examine prioritairement quels vont être les effets de cet objet sur le stock de capital d'une région donnée, sur une période précise. Mais du point de vue du développement durable, il est aussi important qu'en soi, le projet soit « bien » mené et exécuté, en particulier s'il doit déployer les effets recherchés sur le long terme. Cette « gouvernance de projet »<sup>27</sup> recouvre le mécanisme de coordination entre les acteurs impliqués qui règle l'utilisation des différentes ressources et leurs interactions.

La gouvernance de projet peut aussi être considérée en soi comme une ressource, raison pour laquelle, dans la pratique, elle est souvent définie comme partie intégrante du capital social (ARE, 2012b). La gouvernance institutionnelle, en particulier, est une partie du capital humain et social qui peut être développée ou utilisée dans ce cadre.

Le groupe de travail « Aspects sociaux » a toutefois décidé de traiter la gouvernance de projet séparément, cette dernière se rapportant à l'exécution du projet et à la réglementation des conflits d'utilisation actuels et futurs.

Fondamentalement, l'on constate qu'une gouvernance de projet réussie, avec l'approche par ressources, exerce une influence sur les aspects suivants<sup>28</sup> :

- modalités d'analyse et surveillance du stock des ressources concernées par le projet ;
- acceptation de la régulation de l'utilisation des ressources ;
- effets sur les compétences des utilisateurs et des gestionnaires des ressources ;
- mécanismes de régulation locaux/régionaux assurant l'accessibilité des ressources ainsi que leur préservation, qualité et utilisation appropriée.

Pour la gouvernance de projet, les principaux domaines d'évaluation ont aussi été définis. L'accent a été mis sur les thématiques pouvant apporter une contribution à la durabilité d'un projet. Quant aux critères de qualité généraux concernant la gestion de projet, ils ont été laissés de côté. Les critères retenus ont été classés en fonction des différentes phases que traverse tout projet. Cette structuration repose conjointement sur les fiches techniques de l'EDD (ARE, 2010), les phases usuelles de la gestion de projet (Kuster et al., 2006), ainsi que sur l'expérience des membres du groupe de travail. Les phases de projets qui ont été définies sont les suivantes :

- préparation et projet d'ensemble : lancement du projet et structure d'organisation ;
- analyse : représentation de la situation de départ ;
- appréciation : définition de l'état visé et comparaison avec la situation de départ, décision concernant les objectifs concrets du projet ;
- planification : programme pour la réalisation et l'exploitation ;
- mise en œuvre et exploitation à long terme : exécution du projet et exploitation (y compris possibilités de réguler les futures rivalités concernant l'utilisation) ;
- évaluation du processus : évaluation du déroulement du projet et des résultats obtenus.

La plupart du temps, ces phases de projet n'interviennent pas successivement, mais se chevauchent en partie. Certaines peuvent être répétées plusieurs fois.

Les critères sont, en outre, classés selon les aspects centraux de la gouvernance de projet. Les thèmes retenus, et présentés ci-après, sont issus d'une réflexion consécutive à la consultation de diverses publications sur les processus durables<sup>29</sup> :

- généralité et organisation
- participation
- communication
- ressources (de projet)
- autres aspects de l'assurance qualité



Les domaines d'évaluation ont été définis sous la forme de questions que devraient se poser les responsables, lors de chacune des différentes phases d'un projet. Par conséquent, la grille proposée présente les caractéristiques d'une liste de contrôle incluant les questions pertinentes pour la gouvernance de projet (voir annexe 2) et auxquelles le chef ou l'équipe de projet devraient répondre.

- 27 Définition de la gouvernance selon l'OCDE : « Procedures and processes according to which an organisation is directed and controlled. The corporate governance structure specifies the distribution of rights and responsibilities among the different participants in the organisation (...) and lays down the rules and procedures for decision-making ». Source : <http://stats.oecd.org/glossary/detail.asp?ID=6778> [11.10.13].
- 28 Adapté d'après les critères d'Ostrom (1990).
- 29 Office fédéral du développement territorial ARE (2005); Office fédéral de l'énergie OFEN et Office fédéral du développement territorial ARE (2011); Association Cité de l'énergie (2011); Ostrom (1990); Knoepfel (2013).

## 7. Perspectives

Le présent rapport est le résultat d'un premier approfondissement de la dimension sociale du développement durable, qui repose sur la détermination et le développement des ressources du capital humain et du capital social. En effet, la dimension sociale des instruments d'évaluation de la durabilité est bien moins consolidée que la dimension environnementale, cette dernière profitant notamment des expériences faites depuis une trentaine d'années, dans le domaine des études d'impact sur l'environnement.

Ces nouvelles bases pour les aspects sociaux doivent désormais servir de repères lors de la création d'instruments d'évaluation de la durabilité. Elles permettent également de développer, compléter, adapter ou restructurer les instruments existants.

## A

- Acemoglu, D. et Robinson, J. A. (2012):** Why nations fail, Crown Business, N.Y.
- Addiction Suisse:** Monitoring suisse des addictions, [www.suchtmonitoring.ch](http://www.suchtmonitoring.ch)
- Association Cité de l'énergie (2011):** Le label «Cité de l'énergie» – Introduction, Liestal

## B

- Banque mondiale (éd.) (1997):** Expanding the Measure of Wealth: Indicators of Environmentally Sustainable Development, Washington D.C
- Banque mondiale (éd.) (2001):** Understanding and measuring social capital: a synthesis of findings and recommendations from the social capital initiative. Social Capital Initiative Working Paper No. 24, Washington D.C
- Banque mondiale (2013):** Worldwide Governance Index, sous: <http://info.worldbank.org/governance/wgi/index.aspx#home> [11.10.13]
- Beinhocker, E. D. (2006):** The Origin of Wealth, Harvard Business Press, Boston
- Berger, P. L. et Berger B. (1978):** Wir und die Gesellschaft, Eine Einführung in die Soziologieentwicklung an der Alltagserfahrung, Rowohlt, Reinbek bei Hamburg
- Berger, P. L. et Luckmann, T. (2007):** Die gesellschaftliche Konstruktion der Wirklichkeit. Eine Theorie der Wissenssoziologie, Fischer, Frankfurt am Main
- Bernsdorf, W. (éd.) (1977):** Wörterbuch der Soziologie, Fischer, Frankfurt am Main
- Birri, R. (2011):** Human Capital Management, Gabler Verlag, Springer Fachmedien, Wiesbaden
- Bourdieu, P. (1983):** Ökonomisches Kapital, kulturelles Kapital, soziales Kapital. In: Reinhard Kreckel (éd.): Soziale Ungleichheiten, Göttingen, Soziale Welt Sonderband 2, p. 183–198
- Brunner, A., Kägi, E., Renner, E. (2010):** Das Kapitalstockmodell als Basiskonzept für eine nachhaltige Entwicklung, Beiträge zur nachhaltigen Entwicklung, Nr. 16, Winterthour, sous: [www.ine.zhaw.ch/de/engineering/ine/publikationen.html](http://www.ine.zhaw.ch/de/engineering/ine/publikationen.html) [10.10.13]
- Bühlmann, F. et Schmid Botkine, C. (éd.) (2012):** Rapport social 2012, Seismo Verlag, Zurich

## C

- CEE-ONU (2009):** Measuring Sustainable Development, United Nations, New York et Genève
- Chan, J., To, H., Chan, E. (2006):** Reconsidering Social Cohesion: Developing a Definition and Analytical Framework for Empirical Research, Social Indicators Research, Vol. 75, No. 2, pp. 273–302
- Coleman, J. S. (1988):** Social capital in creation of human capital. In: American Journal of Sociology, Jg. 94 (Supplement), pp. 95–120
- Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (éd.) (1992):** AGENDA 21, Rio de Janeiro
- Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS (2005):** Concepts et normes de calcul de l'aide sociale, Conférence suisse des institutions d'action sociale, 4<sup>e</sup> édition, Berne
- Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS (2013):** Pauvreté et seuil de pauvreté, Berne
- Conseil fédéral suisse (2009):** Message relatif à la loi fédérale sur la prévention et la promotion de la santé (Loi sur la prévention, LPrév), Berne
- Conseil fédéral suisse (2012b):** Message concernant la coopération internationale 2013–2016, Berne
- Conseil fédéral suisse (2012c):** Message sur le programme de la législature 2011 à 2015, Berne
- Conseil fédéral suisse (2012d):** Politique de croissance 2012–2015, Rapport du Conseil fédéral, Berne
- Conseil fédéral suisse (éd.) (2012a):** Stratégie pour le développement durable 2012–2015, Berne

## D

- DDC (sans mention d'année):** Stratégie de la DDC, Berne; sous: [www.deza.admin.ch/fr/Accueil/La\\_DDC/Strategie](http://www.deza.admin.ch/fr/Accueil/La_DDC/Strategie) [11.10.13]
- Département des infrastructures, Etat de Vaud (éd.) (2009):** SméO. Fil rouge pour la construction durable, Lausanne
- Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung DWI (2011):** Socio-Economic Panel Study (SOEP), Survey Papers 2011, Berlin

**Drilling, M. (2012):** La durabilité sociale dans le développement urbain. *In*: Territoire & Environnement 3/12. Ed.: ASPAN-VLP: Baar. Consulté le 25 mars 2014 sous: [www.vlp-aspan.ch/sites/default/files/ru\\_12\\_03\\_0.pdf](http://www.vlp-aspan.ch/sites/default/files/ru_12_03_0.pdf)

## E

**Ekins, P. (1992):** A four-capital model of wealth creation. *In*: Real-Life Economics: Understanding Wealth Creation, Ekins, P., Max-Neef M. (éd.), Routledge, Londres: p. 147–155

**Ekins, P., Dresener, S., Dahlström, K. (2008):** The Four-Capital Method of Sustainable Development Evaluation, *European Environment* 18, pp. 63–80

**Ellison, N., Steinfield, C., Lampe, C. (2007):** The Benefits of Facebook «Friends». *In*: *Journal of Computer-Mediated Communication*, 12,4

## F

**Franzen, A. et Pointner, S. (2007):** Sozialkapital: Konzeptualisierungen und Messungen. *In*: Axel Franzen et Markus Freitag (éd.): *Sozialkapital. Grundlagen und Anwendungen*, *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie, Sonderheft* 47, Wiesbaden: VS Verlag, pp. 66–90

## G

**Gerber J.-D., Knoepfel P., Nahrath S., Varone F. (2009):** Institutional Resource Regimes: Toward Sustainability through combining Property Rights Theory and Policy Analysis. *Ecological Economics* 68: 798–809. doi: 10.1016/j.ecolecon.2008.06.013

**Gerber, A. (2013):** Vers une politique publique de l'intégration, *La Vie économique, Revue de politique économique* 7/8

**GHK (2002):** The Thematic Evaluation on the Contribution of the Structural Funds to Sustainable Development, Final Report to the European Commission, DG REGIO

## H

**Hall, P. (1999):** Social Capital in Britain. *In*: *British Journal of Political Science*, 29

**Hillmann, K.-H. (2007):** Wörterbuch der Soziologie. Kröner, Stuttgart

## J

**Jonas F. (1966):** Die Institutionenlehre, Arnold Gehlens, Tübingen

## K

**Knoepfel, P. (2011):** Développement d'une typologie pour le système d'indicateurs servant au suivi des 44 tâches de la Confédération selon le projet de la Chancellerie fédérale de 2010 (non publié)

**Knoepfel P. (2013):** Les principes régissant l'EDD dans le domaine de la gouvernance du projet examiné, présentation faite lors de la rencontre du groupe d'échange d'expériences de l'ARE (non publié)

**Knoepfel P., Imesch J., Bonnefond M., Larrue C. (2011):** Conceptual framework for studies on local regulatory arrangements (LRA) for selected (new) activities in rural areas, Working paper 2/2011, IDHEAP, Chavannes-près-Renens

**Knoepfel, P., Münster, M., Corbière-Nicollier, T., en collaboration avec Lehmann, P. (2006):** WinWin22 – un outil de planification et d'évaluation de projets d'Agenda 21: bases conceptuelles et guide d'application, Working paper 9/2006. IDHEAP, Chavannes-près-Renens

**Kuster, J. et al. (2006):** *Handbuch Projektmanagement*, Springer, Berlin

## L

**Lampart, D. et Gallusser, D. (2012):** SGB-Verteilungsbericht 2012. Eine Analyse der Lohn-, Einkommens- und Vermögensverteilung in der Schweiz, Schweiz. Gewerkschaftsbund Dossier Nr. 86, Berne

**Lin, N. (1999):** Building a Network Theory of Social Capital. *In*: *Connections*, 22(1), 28–51.

**Lockwood, D. (1999):** Civic integration and social cohesion. *In*: Gough and Olofsson (éd.), *Capitalism and Social Cohesion*

## M

**Meyer, K. (éd.) (2009):** La santé en Suisse – Rapport national sur la santé 2008, Cahiers de l'Observatoire suisse de la santé, Berne

**Moe, T. (2007):** The Norwegian Model of Sustainable Development. A Policy Oriented Capital Framework for Measurement and Policies, Norwegian Ministry of Finance

## N

**North, D. (1992):** Institutionen, institutioneller Wandel und Wirtschaftsleistung, Mohr Siebeck, Tübingen

## O

**OCDE (2001):** Du bien-être des nations. Le rôle du capital humain et social, Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, OCDE, Paris

**OCDE (2013):** Comment va la vie ? 2013, Mesurer le bien-être

**OCDE (sans mention d'année):** Glossary of Statistical Terms, <http://stats.oecd.org/glossary/index.htm>

**Office de la coordination environnementale et de l'énergie (OCEE) du canton de Berne (éd.):** La boussole bernoise du développement durable, Version 2008, consultable sous : [www.be.ch/boussole](http://www.be.ch/boussole) [10.10.13]

**Office fédéral de l'énergie OFEN, Office fédéral du développement territorial ARE (2011):** Quartiers durables. Défis et opportunités pour le développement urbain. Berne  
**Office fédéral de la formation professionnelle OFFT (2012):** L'entrée dans la vie professionnelle, Rapport de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, Berne  
**Office fédéral de la santé publique OFSP (2013):** La santé nous tient à cœur, Dépliant d'information de l'OFSP, Berne

**Office fédéral de la santé publique OFSP (2013):** Politique de la santé: les priorités du Conseil fédéral, Berne  
**Office fédéral de la santé publique OFSP (sans mention d'année):** Système de monitoring alimentation et activité physique (MOSEB); sous : [www.bag.admin.ch/themen/ernaehrung\\_bewegung/05190/index.html?lang=fr](http://www.bag.admin.ch/themen/ernaehrung_bewegung/05190/index.html?lang=fr) [11.10.13]

**Office fédéral de la statistique OFS (2012):** Rapport sur le développement durable 2012, Neuchâtel

**Office fédéral de la statistique OFS (2013):** MONET. Principes du développement durable, Neuchâtel

2013, sous : [www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/21/02/ind9\\_approach.905.html](http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/21/02/ind9_approach.905.html) [16.10.13]

**Office fédéral du développement territorial ARE (2005):** Critères de qualité pour une démarche de développement durable, Berne

**Office fédéral du développement territorial ARE (2007):** Evaluer la durabilité des projets dans les cantons et les communes – Guide pratique, Berne

**Office fédéral du développement territorial ARE (2010):** Evaluer la durabilité des projets dans les cantons et les communes – Fiches techniques, Berne

**Office fédéral du développement territorial ARE (2011):** Vue d'ensemble des structures et des critères pour la dimension sociale du développement durable en Suisse, document de travail non publié, Berne

**Office fédéral du développement territorial ARE (2012a):** Evaluation de la durabilité de projets dans les cantons et les communes – Etat des lieux 2011 et perspectives, Berne

**Office fédéral du développement territorial ARE (2012b):** Protocole de recherche du groupe de travail sur les critères sociaux et proposition d'un tableau des ressources, document de travail non publié du 6 novembre 2012, Berne

**Office fédéral du développement territorial ARE (sans mention d'année):** Indicateurs de développement durable pour les cantons et les communes : Cercle Indicateurs, Berne; sous [www.aren.admin.ch/themen/nachhaltig/00268/00552/index.html?lang=fr](http://www.aren.admin.ch/themen/nachhaltig/00268/00552/index.html?lang=fr) [11.10.2013]

**OIT (2013):** Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2013, Organisation internationale du travail, Genève

**OMS (1946):** Constitution, New York

**OMS (1986):** Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé; sous : [www.euro.who.int/fr/publications/policy-documents/ottawa-charter-for-health-promotion,-1986](http://www.euro.who.int/fr/publications/policy-documents/ottawa-charter-for-health-promotion,-1986) [11.10.13]

**OMS (sans mention d'année):** Diverses pages Internet sous : [www.who.int](http://www.who.int) [5.8.13]

**ONU (2005):** Resolution adopted by the General Assembly, 60/1. 2005 World Summit Outcome

**Ostrom, E. (1990):** Governing The Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action, Cambridge

**Ott, K. et Döring, R. (2004):** Theorie und Praxis starker Nachhaltigkeit, Metropolis, Marburg

**P**  
—

**Programme Projets urbains (éd.) (2011a):** Mixité sociale et développement de quartier: entre désir et réalité, Berne

**Programme Projets urbains (éd.) (2011b):** Mixité sociale et développement de quartier: 5 questions, 5 réponses, Berne

**Programme Projets urbains (éd.) (2013):** Les quartiers en action: une approche plurielle pour un développement partagé, Berne

**Putnam, R. (2000):** Bowling alone: the collapse and revival of American community. Simon and Schuster, New York.

**Putnam, R. (2001):** Gesellschaft und Gemein Sinn, Verlag Bertelsmann Stiftung, Gütersloh

**R**  
—

**RS 101:** Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999 (état le 3 mars 2013), sous: [www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html](http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html) [16.10.13]

**S**  
—

**Schuler, D. & Burla, L. (2012):** La santé psychique en Suisse. Monitoring 2012 (Obsan Rapport 52). Observatoire suisse de la santé, Neuchâtel

**Sen, A. (1999):** Development as Freedom, Oxford University Press

**Serageldin, I. et Grootaert, C (2000):** Defining Social Capital: An Integrating View. In: Dasgupta, P. et Serageldin, I. (éd.) (2000): Social Capital, The World Bank, Washington, D.C.

**Serageldin, I. et Steer, A. (1994):** Making Development Sustainable: From Concept to Action, Environmentally Sustainable Development Occasional Paper Series No. 2, The World Bank, Washington D.C.

**SIA (éd.) (2011):** Culture du bâti. Un défi de la politique culturelle. Manifeste de la Table ronde Culture du bâti suisse, Société suisse des ingénieurs et des architectes, Zurich

**Stocker, E., Streckeisen, U., Wolter, S. C. (1998):** Les indicateurs du capital humain en Suisse. Office fédéral de la statistique, Neuchâtel

**Suter, C. et al. (éd.) (2000):** Rapport social 2000, Seismo Verlag, Zurich

**T**  
—

**Throsby, D. (1999):** Cultural Capital, Journal of Cultural Economics 23: 3–12

**U**  
—

**UNESCO (1983):** Weltkonferenz über Kulturpolitik. Schlussbericht der von der UNESCO 1982 in Mexiko-Stadt veranstalteten internationalen Konferenz. Hrsg. von der Deutschen UNESCO-Kommission. K. G. Saur, München. (UNESCO-Konferenzberichte, Nr. 5)

**UNESCO (2007):** Les droits culturels. Déclaration de Fribourg, Fribourg, sous: [www.unifr.ch/iiedh/assets/files/fr-declaration10.pdf](http://www.unifr.ch/iiedh/assets/files/fr-declaration10.pdf) [11.10.13]

**Unité de développement durable de l'Etat de Vaud (éd.) (2010):** BOUSSOLE21. Evaluation de la durabilité des projets sur Internet, Lausanne United National Trust Fund for Human Security; sous: [www.unocha.org/humansecurity/](http://www.unocha.org/humansecurity/) [7.8.13]

**V**  
—

**Ville de Zurich (sans mention d'année):** Site Internet du Département des affaires sociales: [www.stadt-zuerich.ch/content/sd/del/index/ueber\\_das\\_departement/strategie/arbeitsintegration.html](http://www.stadt-zuerich.ch/content/sd/del/index/ueber_das_departement/strategie/arbeitsintegration.html) [11.10.13]

**W**  
—

**Weiss, W. (éd.) (1993):** Gesundheit in der Schweiz. Seismo Verlag, Zurich

**Wilkinson, R. et Pickett, K. (2012):** Gleichheit ist Glück. Warum gerechte Gesellschaften für alle besser sind, Tolkemit, Hambourg

**World Commission on Environment and Development (WCED) (éd.) (1987):** Our common future. Oxford University Press.

**Références des instruments qui ont été utilisés pour définir les ressources et les composantes de ressources :**

- Principes et critères MONET : Office fédéral de la statistique et al. (éd.) (2009) : MONET. Mesurer le développement durable. Système d'indicateurs de développement durable (Système révisé, état: juin 2009), Berne ; ainsi que : Principes du développement durable, Neuchâtel 2013, sous : [www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/21/02/ind9.approach.905.html](http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/21/02/ind9.approach.905.html) [16.10.13]
- Cercle Indicateurs (état des lieux pour les cantons et les villes) : Office fédéral de la statistique (2011) : Cercle Indicateurs – Relevé 2011, Fiche d'indicateurs, Neuchâtel et Berne
- Boussole bernoise du développement durable (instrument d'évaluation de projets) : OCEE (2008) : La boussole bernoise du développement durable, Guide
- Boussole21 (instrument d'évaluation de projet) : Canton de Vaud, [www.boussole21.ch](http://www.boussole21.ch) [31.10.13]
- WinWin22 (instrument d'analyse coût-utilité fondé sur les multiples formes de capital) : Knoepfel, P., Münster, M., Corbière-Nicollier, T., en collaboration avec Lehmann, P. (2006) : WinWin22 – un outil de planification et d'évaluation de projets d'Agenda 21 : bases conceptuelles et guide d'application, Working paper 9/2006, IDHEAP, Chavannes-près-Renens
- Modèle du stock de capital de l'Institut du développement durable de la Haute école zurichoise des sciences appliquées (ZHAW) : Brunner, A., Kägi, E., Renner, E. (2010) : Das Kapitalstockmodell als Basiskonzept für eine nachhaltige Entwicklung, Beiträge zur nachhaltigen Entwicklung, Nr. 16, Winterthour, sous : [www.ine.zhaw.ch/de/engineering/ine/publikationen.html](http://www.ine.zhaw.ch/de/engineering/ine/publikationen.html) [10.10.13]
- « Quartiers durables » : ARE, OFEN et al. : [www.are.admin.ch/quartiersdurables](http://www.are.admin.ch/quartiersdurables)





Ressources	Composantes de ressources	Domaines d'évaluation	Indicateurs (à titre d'exemple)
<b>1. Institutions</b>	1.1 Institutions informelles	Valeurs et normes	Mariages et divorces Offre de cours de savoir-vivre Résultats de votations Culture du conflit Disposition au compromis Appartenance à une église Enquêtes concernant les valeurs, les normes et les points de vue de la population
		Confiance dans les institutions informelles	Entraide entre voisins, aide bénévole Enquêtes concernant la confiance généralisée
	1.2 Institutions formelles	Processus (de démocratie) politique et participation	Système social et système politique Nombre de procédures de participation et d'initiatives Participation aux élections Nombre d'associations de parents
		Réglementations	Structure de l'Etat Séparation des pouvoirs Modalités et fonctions des unités administratives
		Confiance dans les institutions formelles	Participation aux votations et aux élections Enquêtes concernant la perception du monde politique Enquêtes concernant la confiance
<b>2. Culture</b>	2.1 Identité culturelle	Culture quotidienne	Accès de la population aux centres culturels ou communautaires
		Traditions et coutumes	Nombre de fêtes et cortèges locaux/publics/traditionnels
		Diversité culturelle	Nombre d'ouvrages littéraires (régionaux et internationaux) traduits Usage régulier d'une deuxième langue nationale Nombre d'associations culturelles Diversité de l'offre culturelle et des artistes
	2.2 Art et culture	Promotion de la culture	Proportion de bâtiments protégés Dépenses pour la culture (promotion culturelle et/ou sauvegarde du patrimoine) Tâches et stratégies pour le patrimoine architectural et l'art intégré à l'architecture
		Formation culturelle	Activités culturelles propres Participation à des activités culturelles
<b>3. Cohésion sociale</b>	3.1 Solidarité internationale	Contribution à la solidarité internationale	Contributions octroyées à des actions et programmes d'aide mondiaux Collaboration et coopération au sein de réseaux internationaux Plateformes d'échanges pour responsables de projet Enquêtes concernant la disponibilité à coopérer à des projets de la DDC
	3.2 Solidarité interne	Égalité des chances	Proportion de femmes dans des positions de cadre Égalité des salaires Structure des personnes par organe politique et par niveau de formation scolaire Importance du niveau de formation hérité Homogamie en matière de formation

<b>Ressources</b>	<b>Composantes de ressources</b>	<b>Domaines d'évaluation</b>	<b>Indicateurs (à titre d'exemple)</b>
<b>3. Cohésion sociale</b>	3.2 Solidarité interne	Répartition des revenus et du patrimoine	Coefficient de GINI Niveau du salaire minimal Proportion de travailleurs pauvres
		Soutien social	Offres similaires aux soupes populaires, cartes cultures, aide sociale, prise en charge Entraide entre voisins, travail bénévole organisé ou informel
	3.3 Intégration sociale	Intégration de groupes de population	Obtention de la nationalité suisse Participation de différents groupes de population aux processus d'aménagement Taux d'aide sociale
		Mixité sociale	Mixité dans les écoles ou institutions de formation, les associations, les partis, les quartiers Nombre de membres d'associations étrangers Accueil réservé à la mixité
	3.4 Interaction sociale	Relations humaines	Ampleur et intensité des contacts sociaux et des relations sociales Enquêtes sur la confiance que les gens placent en leurs semblables Entraide entre voisins
		Collaboration et coopération	Nombre d'actions et de projets communs ou collectifs Enquêtes sur la disponibilité à coopérer à des projets Plateformes d'échanges Bourses du temps Travail bénévole
Associations, fédérations, réseaux sociaux et plateformes		Nombre d'associations et de clubs locaux, etc. Nombre de réseaux et diversité de leurs membres	
<b>4. Population</b>	4.1 Démographie	Structure de la population	Natalité et mortalité Nombre d'enfants par femme en âge de procréer Forme de la pyramide des âges Rapport de dépendance des personnes âgées et des jeunes
		Migration et bilan migratoire	Bilan migratoire Taux d'émigration et d'immigration Taux d'accroissement démographique
<b>5. Formation</b>	5.1 Connaissances et compétences	Niveau de formation de la population	Proportion de diplômés des hautes écoles et d'apprentis certifiés par année Répartition des diplômes de formation Capacités de lecture Compétences en langues étrangères
		Compétence et accès aux médias numériques	Cours sur les médias numériques Utilisation d'Internet, accès à Internet
		Compétences globales	Enquêtes concernant les compétences Contenus des plans d'études
		Apprentissage tout au long de la vie	Offre de formations continues Activités de formation continue

<i>Ressources</i>	<i>Composantes de ressources</i>	<i>Domaines d'évaluation</i>	<i>Indicateurs (à titre d'exemple)</i>
<b>6. Travail</b>	6.1 Intégration dans le processus économique	Emploi	Taux de chômage Taux d'emploi Sous-emploi
		Indépendance économique	Personnes sous le seuil de pauvreté Personnes à l'aide sociale Nombre de travailleurs pauvres Durée de la perception de l'aide sociale Personnes en situation de privations matérielles
		Qualification professionnelle	Réinsertion dans le marché du travail Chômage des jeunes Formation et perfectionnement
<b>7. Santé</b>	7.1 Bien-être subjectif et santé psychique	Satisfaction générale	Satisfaction dans la vie, détresse psychique et état de santé subjectif (enquête), taux de suicide
		Place et rôle dans une collectivité	Adhésion à des associations Structures familiales Nombre de personnes disposant d'une personne de confiance
		Life Domain Balance	Mesures et offres facilitant la conciliation du travail, du couple, de la famille et des engagements non professionnels Répartition des tâches domestiques et familiales au sein du couple
	7.2 Santé physique	Offre santé et prestations de santé	Offre utilisée dans le domaine de la santé Diversité de l'offre, dépenses de santé
		Risques pour la santé	Nombre d'accidents de la route Immissions sonores Immissions de polluants atmosphériques Risques d'accidents majeurs Consommation de tabac, alcool et de drogues Activité physique Comportement alimentaire Indice de masse corporelle (IMC) Précarité sociale
		Promotion de la santé et prévention	Mesures de promotion de la santé et de prévention Montants investis dans la prévention
		Etat de santé des différents groupes de la population	Espérance de vie en bonne santé Mortalité infantile Fréquence des maladies Problèmes sanitaires et état de santé perçus Compétences en matière de santé
	7.3 Sécurité des personnes	Liberté personnelle	Enquête concernant le « lieu de contrôle interne », nombre de cas critiqués par Amnesty International Saisines de la Cour européenne des droits de l'Homme Degré de réglementation de la vie publique (et de l'espace public)
Sentiment de sécurité		Enquête concernant le sentiment de sécurité Délits violents, accidents Investissement dans des mesures de sécurité, pratique judiciaire et pénale	

▼ Aspects	▶ Phases	<b>Préparation et projet d'ensemble</b>	<b>Analyse</b>
<b>Généralités et organisation</b>		<p>Tous les participants comprennent-ils pourquoi ce processus doit être mené ?</p> <p>Y a-t-il des objectifs clairs pour le processus (par écrit ou dans la tête des participants) ?</p> <p>Le processus dispose-t-il d'une organisation claire et d'un organigramme détaillé (incluant les interfaces avec les structures communales administratives et politiques) ?</p>	<p>Tient-on compte de l'histoire/ du cadre général ?</p> <p>Le processus effectue-t-il un état des lieux complet (avec délimitation des limites du système) ou se réfère-t-il à un état des lieux déjà réalisé ?</p>
<b>Participation</b>		<p>Les autorités politiques sont-elles sensibilisées au processus, s'y engagent-elles ?</p> <p>L'instrument/ le processus est-il géré par des équipes multidisciplinaires ?</p> <p>Les acteurs des divers services et divisions coopèrent-ils sans obstacle ?</p>	<p>Quels groupes d'acteurs ont été utilisés comme sources de données ?</p> <p>Quel travail (traducteurs, travailleurs sociaux...) peut être effectué pour intégrer les groupes d'acteurs plus difficiles d'accès ?</p>
<b>Communication</b>		<p>Tous les groupes de population sont-ils informés de manière bien compréhensible des objectifs, du déroulement, du contenu et des résultats du processus ?</p>	
<b>Ressources (de projet)</b>		<p>L'instrument/ le processus est-il géré par des équipes multidisciplinaires ?</p> <p>Le financement est-il assuré pour toutes les phases et tous les thèmes ?</p> <p>Utilise-t-on la force de personnes visionnaires, motivantes et charismatiques ?</p>	<p>Les données sont-elles bien disponibles ? Y a-t-il des lacunes ?</p> <p>Faut-il éventuellement mettre en place de nouveaux processus d'obtention des données (enquêtes, etc.) ?</p> <p>Les données tirées d'expériences antérieures sont-elles utilisées ?</p>
<b>Autres aspects de l'assurance qualité</b>		<p>Des instances sont-elles prévues pour l'assurance qualité ?</p> <p>Des processus de médiation et de négociation sont-ils prévus pour gérer les conflits ?</p>	<p>Réfléchit-on aussi par scénarios ?</p> <p>Y a-t-il des réflexions portant sur la sensibilité à certains paramètres ?</p> <p>Les données proviennent-elles de sources fiables ?</p>

Appréciation	Planification	Mise en œuvre et exploitation à long terme	Evaluation du processus
<p>Tient-on compte des réglementations et stratégies existantes ?</p> <p>Respecte-t-on toutes les lois ?</p>	<p>Le déroulement du processus est-il clairement structuré et planifié ?</p> <p>Une vision d'avenir est-elle élaborée ?</p> <p>Les objectifs du processus sont-ils légitimés au plan politique ?</p> <p>Utilise-t-on des occasions particulièrement favorables ?</p>	<p>Les rôles, les compétences et les tâches ont-ils été définis et liés à des fonctions (et non seulement à des personnes) ?</p>	<p>Le processus est-il systématiquement évalué pour déterminer le potentiel d'amélioration ?</p>
<p>Sur quelles échelles de valeurs se fonde-t-on ?</p> <p>Les échelles de valeurs sont-elles transparentes et fondées ?</p>	<p>Le processus prévoit-il la participation de la population ?</p> <p>Cette participation va-t-elle au-delà du minimum légal ?</p>	<p>Les groupes d'acteurs sont-ils aussi intégrés au processus de mise en œuvre ?</p> <p>Les acteurs publics et privés concernés collaborent-ils ?</p> <p>Comment la coopération est-elle assurée à long terme (le cas échéant par une institutionnalisation) ?</p> <p>Les rôles, les compétences et les tâches sont-ils connus et compatibles avec les autres fonctions des acteurs de la collectivité publique ?</p> <p>Le soutien politique est-il activement entretenu par la direction de processus ou de projet ?</p>	
<p>Durant le processus, utilise-t-on des instruments (listes de contrôle, instruments d'évaluation, participation guidée...) pour favoriser les réflexions et prises de décisions durables ?</p>	<p>L'utilité ou les effets du projet justifient-ils son coût (finances, personnel) ?</p> <p>Les coûts externes sont-ils pris en compte ?</p> <p>Toutes les ressources sont-elles disponibles pour l'éventuelle adaptation de processus liés ?</p>	<p>Des ressources suffisantes (finances, personnel) sont-elles mises à disposition pour le processus et sa mise en œuvre (y compris frais d'exploitation) ?</p>	<p>Des instruments et des ressources sont-ils disponibles pour l'évaluation, etc. ?</p>
<p>La pondération de la subjectivité est-elle appropriée ?</p> <p>Les potentiels d'amélioration et les conflits d'objectifs sont-ils mis en évidence et traités correctement ?</p>	<p>Le processus et ses objectifs sont-ils compatibles avec la procédure menée au niveau de planification supérieur ?</p> <p>Les interfaces avec les processus supérieurs ou ultérieurs ont-elles été définies ?</p> <p>Fait-on preuve d'ouverture et de flexibilité dans la planification et la mise en œuvre ?</p>	<p>Y a-t-il des mécanismes de régulation qui assurent la pérennité, la bonne qualité et l'utilisation appropriée des ressources, ainsi que l'accès à celles-ci ?</p> <p>Prévoit-on des étapes de processus incluant des échanges d'expériences ?</p>	<p>Comment assure-t-on la « mémoire du projet » ?</p> <p>Des données et informations issues du projet sont-elles élaborées/archivées pour les successeurs ?</p>

[www.are.admin.ch/developpementdurable](http://www.are.admin.ch/developpementdurable)



